

**Assemblée générale**

Distr. générale
6 mars 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 141 de l'ordre du jour
Financement de la Mission
des Nations Unies en Sierra Leone

**Budget de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone
pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient le projet de budget pour le fonctionnement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone pendant la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, qui s'élève à un montant brut de 669 476 400 dollars (montant net : 662 779 200 dollars), non compris des contributions volontaires en nature budgétisées s'élevant à 1 350 133 dollars. Il est fondé sur l'effectif actuellement autorisé de la Mission (17 500 militaires).

Sur le montant total du budget, quelque 9 % des ressources concernent les dépenses afférentes au personnel civil. Les dépenses opérationnelles représentent 17 % du montant total, les dépenses afférentes au personnel militaire 73 %, et les contributions du personnel représentent 1 %. Les autres programmes représentent moins de 1 % du montant total.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre figurent au paragraphe 5 du présent rapport.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Aperçu général	1–5	4
II. Mandat politique de la Mission	6–11	6
III. Plan des opérations et ressources requises	12–14	8
IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut des forces	15	8
V. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale		9
A. Contributions volontaires		9
B. Fonds d'affectation spéciale		9
VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents	16–17	9
A. Gouvernements fournissant actuellement des contingents	16	9
B. État des remboursements	17	10
VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome	18–23	10
A. Méthode de remboursement	18	10
B. Ressources nécessaires	19–23	10
VIII. Effectifs nécessaires	24–26	11
A. Modification du tableau d'effectifs	24–25	11
B. Composante civile – services organiques	26	13
C. Effectifs actuels et proposés		14
IX. Autres questions	27–28	17
A. Définition d'objectifs	27	17
B. Analyse détaillée des effectifs nécessaires à la section des services d'appui électronique	28	19
Annexes		
I. Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003		20
A. État récapitulatif		20
B. Répartition des ressources (montant brut) par grandes catégories		23
C. Renseignements complémentaires		24
II. Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 : analyse		32
A. Coûts standard et coûts propres à la Mission		32
B. Répartition des ressources par grandes catégories : coûts standard et coûts propres à la Mission		47
C. Dépenses non renouvelables		48
III. Appui apporté par la Mission à des entités relevant ou non du système des Nations Unies dans la zone de la Mission		52

IV.	Suite donnée aux recommandations précédemment formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	53
V.	Organigrammes	
A.	Mission des Nations Unies en Sierra Leone	
B.	Bureaux organiques et administratifs	
C.	Composante militaire	
	Carte	

I. Aperçu général

1. Le présent rapport contient le projet de budget pour le fonctionnement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL) pendant la période de 12 mois allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, qui s'élève à un montant brut de 669 476 400 dollars (montant net : 662 779 200 dollars), non compris des contributions volontaires en nature budgétisées se chiffrant à 1 350 133 dollars. Il est fondé sur un effectif de 17 500 militaires, dont 260 observateurs militaires, autorisé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1346 (2001) du 30 mars 2001.

2. Les ressources prévues pour la période allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 représentent en chiffres bruts une réduction de 3,3 % (22 523 600 dollars) par rapport aux montants répartis pour la période en cours allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002. Cette réduction s'explique par une baisse de 17,8 % des dépenses opérationnelles, principalement imputable au fait que du matériel supplémentaire pour lequel des ressources avaient été prévues dans le budget pour l'exercice financier 2001/02 n'a pas été acheté, et par une baisse de 1 % des dépenses afférentes au personnel militaire, en partie contrebalancées par une augmentation de 3,1 % des dépenses liées au personnel civil, une augmentation de 1,2 % au titre d'autres programmes et une hausse de 20,5 % des contributions du personnel.

3. Dans une lettre datée du 12 février 2002, adressée au Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Contrôleur a informé le Comité consultatif que le Conseil de sécurité, par sa résolution 1389 (2002) en date du 16 janvier 2002, avait confié à la Mission un certain nombre de tâches relatives aux élections et approuvé les recommandations du Secrétaire général concernant la composante police civile de la Mission. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé que le montant estimatif des dépenses prévues au titre du processus électoral, soit un montant brut de 2 857 100 dollars (montant net : 2 711 200 dollars), pourrait être financé par le biais des ressources approuvées par l'Assemblée générale au titre du fonctionnement de la Mission pour l'exercice financier 2001/02. Il est impossible à ce stade de prédire quelle sera l'évolution de la situation sur le terrain à l'issue du processus électoral, ni quelles seront les décisions du Conseil de sécurité eu égard au rôle futur de la MINUSIL. C'est pourquoi le projet de budget d'un montant brut de 669 476 400 dollars (montant net : 662 779 200 dollars) pour l'exercice financier 2002/03 reflète simplement le montant des ressources nécessaires au fonctionnement de la Mission avec son effectif actuellement autorisé de 17 500 militaires.

4. Toutefois, à l'issue des élections en Sierra Leone, on procédera au cours du deuxième semestre de 2002 à une évaluation de la situation politique et des conditions de sécurité pour recommander un ajustement éventuel des effectifs de la Mission. Quoi qu'il en soit, il ne devrait y avoir aucun important ajustement des effectifs avant la fin 2002 ou le début de 2003 pour veiller à ce que la nécessaire consolidation de la paix intervienne dans un environnement constamment sûr après les élections.

Tableau 1
Ressources financières
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Dépenses 2000/01	Montants répartis 2001/02	Prévisions de dépenses ^a 2002/03	Augmentation/(diminution) proposée par rapport à 2001/02	
				Montant	Pourcentage
Personnel militaire	329 817,6	488 961,9	488 727,2	(234,7)	(0,05)
Personnel civil	35 625,2	55 298,4	56 994,6	1 696,2	3,1
Dépenses opérationnelles	124 031,8	141 294,2	116 160,2	(25 134,0)	(17,8)
Autres programmes ^b	144,4	886,3	897,2	10,9	1,2
Contributions du personnel	3 442,6	5 559,2	6 697,2	1 138,0	20,5
Total brut^c	493 061,6	692 000,0	669 476,4	(22 523,6)	(3,3)
Contributions volontaires	1 350,1	—	1 350,1	1 350,1	—
Total	494 411,7	692 000,0	670 826,5	(21 173,5)	(3,1)

^a On trouvera à l'annexe II.B des informations sur la répartition des ressources par coûts standard et coûts propres à la mission.

^b Non compris le personnel.

^c Non compris les montants prévus au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi).

Tableau 2
Ressources humaines

Personnel militaire et civil	2000/01 ^a	2001/02 ^a	2002/03	Augmentation par rapport à 2001/02
Observateurs militaires	260	260	260	-
Contingents	17 240	17 240	17 240	-
Police civile	60	60	60	-
Personnel international	333	380	381	1
Agents locaux	585	611	611	-
Volontaires des Nations Unies	130	168	168	-

^a Effectif autorisé le plus élevé.

5. Les décisions que l'Assemblée générale sera appelée à prendre sont les suivantes :

a) Ouvrir un crédit d'un montant brut de 669 476 400 dollars (montant net : 662 779 200 dollars) au titre du fonctionnement de la MINUSIL pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003;

b) Mettre en recouvrement le montant indiqué à l'alinéa a) ci-dessus, à raison d'un montant brut de 55 789 700 dollars par mois (montant net : 55 231 600

dollars), au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission.

II. Mandat politique de la Mission

(Résolution 1270 (1999) du Conseil de sécurité en date du 22 octobre 1999)

6. Par sa résolution 1270 (1999), le Conseil de sécurité a créé la Mission des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), avec le mandat suivant : a) coopérer à l'exécution de l'Accord de paix signé à Lomé le 7 juillet 1999 (S/1999/777) avec le Gouvernement sierra-léonais et les autres parties à l'Accord; b) aider le Gouvernement sierra-léonais à appliquer le plan de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; c) à cette fin, établir une présence à des emplacements clefs sur l'ensemble du territoire sierra-léonais, y compris aux centres de désarmement/réception et aux centres de démobilisation; d) assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies; e) surveiller le respect du cessez-le-feu conformément à l'Accord de cessez-le-feu du 18 mai 1999 (S/1999/585, annexe) au moyen des mécanismes prévus dans cet accord; f) encourager les parties à créer des mécanismes de rétablissement de la confiance et en appuyer le fonctionnement; g) faciliter l'acheminement de l'assistance humanitaire; h) appuyer les activités des fonctionnaires civils de l'Organisation des Nations Unies, y compris le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs, les spécialistes des droits de l'homme et les spécialistes des affaires civiles; et i) apporter, sur demande, un appui pour les élections qui doivent se tenir conformément aux dispositions de la Constitution actuelle de la Sierra Leone.

7. Ultérieurement, par sa résolution 1289 (2000) du 7 février 2000, le Conseil de sécurité a, entre autres, élargi le mandat de la MINUSIL aux tâches additionnelles suivantes, qui seraient remplies par la MINUSIL en fonction de ses moyens et à l'intérieur de ses zones de déploiement en tenant compte des conditions sur le terrain : a) assurer la sécurité des emplacements clefs et des bâtiments publics, en particulier à Freetown, ainsi que des carrefours importants et des principaux aéroports, y compris l'aéroport de Lungi; b) faciliter la libre circulation des personnes et des biens ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire le long de certains axes déterminés; c) assurer la sécurité de tous les sites utilisés pour le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion; d) coordonner son action avec les autorités sierra-léonaises de maintien de l'ordre et aider celles-ci, à l'intérieur des zones d'opération communes, à s'acquitter de leurs responsabilités; et e) assurer la garde des armes, munitions et autres matériels militaires dont les ex-combattants ont été dessaisis et aider à en disposer ou à les détruire.

8. Le Conseil de sécurité, dans sa résolution 1313 (2000) du 4 août 2000, a considéré que les multiples et graves violations de l'Accord de paix de Lomé commises par le Revolutionary United Front (RUF) depuis le début de mai 2000 avaient entraîné la désagrégation du climat de tolérance relative que l'Accord avait précédemment permis d'instaurer et qui était fondé sur la coopération des parties, que, tant que des conditions de sécurité permettant de progresser vers le règlement pacifique du conflit en Sierra Leone n'auraient pas été mises en place, il subsisterait une menace pour la MINUSIL et pour la sécurité de l'État sierra-léonais, et que, afin de contrecarrer cette menace, il convenait de renforcer de façon appropriée la structure, les capacités, les ressources et le mandat de la MINUSIL. Le Conseil de

sécurité a exprimé son intention, dans ce contexte, de renforcer le mandat de la MINUSIL pour y incorporer les tâches prioritaires ci-après : a) maintenir la sécurité des presqu'îles de Lungi et de Freetown et leurs principales routes d'accès; b) décourager et, si nécessaire, s'opposer résolument à la menace d'attaques du RUF en ripostant avec force à tout acte ou toute menace d'utilisation imminente et directe de la force; c) se déployer progressivement, selon une structure opérationnelle cohérente, avec un effectif suffisant et d'une façon suffisamment concentrée aux emplacements stratégiques clefs et dans les principaux centres de population et, en coordination avec le Gouvernement sierra-léonais, aider par sa présence et conformément à son mandat le Gouvernement à élargir son contrôle, rétablir l'ordre public et continuer de stabiliser progressivement la situation dans tout le pays et, en fonction de ses moyens, assurer dans les zones où elle est déployée la protection de la population civile contre les menaces de violence physique imminentes; d) effectuer des patrouilles sur les axes stratégiques de communication, en particulier les principales routes d'accès à la capitale, afin de se rendre maîtresse du terrain, d'assurer la liberté de circulation et de faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire; et e) aider à promouvoir le processus politique devant déboucher, entre autres, sur la relance du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion là où cela est possible.

9. Par sa résolution 1334 (2000) du 22 décembre 2000, le Conseil de sécurité a rappelé que les principaux objectifs de la MINUSIL, tels qu'ils avaient été définis dans sa résolution 1313 (2000) demeuraient d'aider le Gouvernement sierra-léonais à élargir son contrôle, rétablir l'ordre public et continuer de stabiliser progressivement la situation dans tout le pays, ainsi que d'aider à promouvoir le processus politique devant déboucher sur la relance du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion là où cela est possible, et a déclaré à nouveau qu'il convenait à cette fin de renforcer de façon appropriée la structure, les capacités, les ressources et le mandat de la MINUSIL.

10. Par sa résolution 1389 (2002), le Conseil de sécurité a, entre autres, décidé que, conformément au mandat confié à la Mission aux termes de sa résolution 1270 (1999), la MINUSIL serait chargée des tâches ci-après : a) aider à la fourniture d'un appui logistique à la Commission électorale nationale pour le transport des fournitures et du personnel nécessaires pour le scrutin, y compris en ce qui concerne l'utilisation des moyens de transport aérien de la MINUSIL pour atteindre les zones inaccessibles par la route, le stockage et la distribution des fournitures nécessaires pour le scrutin avant les élections, le transport des bulletins de vote après les élections, l'assistance logistique aux observateurs électoraux internationaux, et l'utilisation des moyens de communication civils de la MINUSIL dans les provinces; b) faciliter la libre circulation des personnes, des biens et de l'aide humanitaire dans l'ensemble du pays; et c) améliorer les conditions de sécurité et avoir un effet dissuasif, grâce à sa présence et dans le cadre de son mandat, pendant toute la période de préparation des élections, pendant le déroulement du scrutin et la période qui suivra immédiatement après l'annonce des résultats, et être prête à intervenir exceptionnellement en cas de désordre public, sous la direction de la police sierra-léonaise, surtout à proximité des bureaux de vote et des lieux où se déroulent d'autres activités ayant un rapport avec les élections. En outre, le Conseil a noté avec satisfaction l'appui que la Section de l'information de la MINUSIL fournissait en permanence à la Commission électorale nationale.

11. Le présent mandat de la MINUSIL vient à expiration le 31 mars 2002 (résolution 1370 (2001) du Conseil de sécurité).

III. Plan des opérations et ressources requises

12. Le plan des opérations de la MINUSIL et les ressources requises pour son exécution sont exposés dans le sixième rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la MINUSIL en date du 24 août 2000 (S/2000/832, par. 13 à 35) et ont été ultérieurement révisés dans le neuvième rapport du Secrétaire général au Conseil en date du 14 mars 2001 (S/2001/228, par. 57 à 67).

13. Le plan des opérations de la MINUSIL repose sur le déploiement par phases successives de la Mission sur tout le territoire de la Sierra Leone pour permettre à la Mission d'aider le Gouvernement sierra-léonais à établir l'autorité de l'État sur l'ensemble du pays. Afin de s'acquitter de son mandat, la Mission déploierait son effectif militaire de 17 500 personnes, ainsi que des membres des personnels de l'ONU chargés des affaires civiles, de la police civile et des droits de l'homme, des représentants d'organisations humanitaires ainsi que des personnels et des moyens d'action gouvernementaux, afin d'établir, puis de renforcer l'autorité de l'État et les services de base dans les zones contrôlées par le RUF, y compris les régions diamantifères, ainsi que dans certaines zones frontalières. La Mission contribuerait par ailleurs à promouvoir le processus politique qui devrait déboucher sur la relance du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ainsi que sur l'organisation, en temps opportun, d'élections libres et équitables. La MINUSIL devrait en outre projeter la force militaire et la détermination voulue pour dissuader toute tentative de recours à la force contre l'Organisation des Nations Unies et son mandat en Sierra Leone. Selon le concept d'opérations pour 2002, la Mission s'emploie à reconfigurer le déploiement de ses effectifs pour assurer la sécurité voulue lors des prochaines élections.

14. Parmi les éléments essentiels de sa structure, la force disposerait d'une réserve mobile, d'éléments d'appui aérien rapproché, d'unités de logistique, du génie, de transmissions et de coordination sol-air, ainsi que d'opérations de renseignement (y compris la surveillance et l'acquisition d'objectifs) et d'opérations électroniques. L'effectif militaire de la Mission, soit 17 500 hommes, dont 260 observateurs militaires, et sa composante de police civile comprenant 60 conseillers, sera appuyé par un effectif civil de 1 160 personnes, dont 381 recrutées sur le plan international et 611 agents locaux, ainsi que 168 Volontaires des Nations Unies.

IV. Contributions au titre de l'accord sur le statut des forces

15. L'accord sur le statut des forces entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement sierra-léonais a été conclu le 4 août 2000. Aux termes de cet accord, le Gouvernement a fourni les facilités ci-après à la MINUSIL :

(En dollars des États Unis)

<i>Gouvernement</i>	<i>Contribution</i>	<i>Valeur</i>	
		<i>1er juillet 2001- 30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002- 30 juin 2003</i>
Sierra Leone	Terrain et bâtiments pour l'hébergement du personnel militaire, les bureaux, les entrepôts, la construction de camps de transit, les bases de soutien logistique, les pylônes de transmissions; utilisation des installations de l'aérodrome de Hastings et de l'héliport de Mammy Yoko	192 000	192 000
	Élimination des déchets polluants (huile de vidange, pneus et batteries usagées)	<i>a</i>	<i>a</i>

^a Contributions non chiffrées

V. Contributions volontaires et fonds d'affectation spéciale

A. Contributions volontaires

(En dollars des États-Unis)

<i>Gouvernement/ Organisation</i>	<i>Contribution</i>	<i>Valeur</i>	
		<i>1er juillet 2001- 30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002- 30 juin 2003</i>
Suède	Matériel médical	1 350 133	1 350 133

B. Fonds d'affectation spéciale

(En dollars des États-Unis)

Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies

pour les activités de maintien de la paix et activités connexes en Sierra Leone

Solde d'ouverture au 1er juillet 2000	1 592 672
1er juillet 2000 - 30 juin 2001	
Recettes	310 689
Dépenses	(29 539)
Solde de clôture au 30 juin 2001	1 873 822

VI. État des remboursements aux gouvernements fournissant des contingents

A. Gouvernements fournissant actuellement des contingents

16. Des contingents constitués ont été fournis à la MINUSIL par les Gouvernements des pays suivants : Bangladesh, Fédération de Russie, Ghana, Guinée, Jordanie, Kenya, Népal, Nigeria, Pakistan, Ukraine et Zambie. Le

Gouvernement britannique a fourni des officiers d'état-major pour le quartier général de la force. En outre, le Gouvernement allemand a mis une équipe de mécaniciens (groupes électrogènes) à la disposition de la Mission.

B. État des remboursements

17. Les dépenses engagées jusqu'au 31 octobre 2001 par les États qui fournissent des contingents leur ont été remboursées intégralement sur la base des taux standard établis par l'Assemblée générale. On estime à 57 503 818 dollars le montant qui leur reste dû à ce titre pour la période qui s'est terminée le 31 janvier 2002.

VII. Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome

A. Méthode de remboursement

18. Les montants remboursés aux gouvernements qui fournissent des contingents ont été calculés sur la base des taux de remboursement standard applicables au matériel appartenant aux contingents (contrat de location avec services) et au soutien autonome et tiennent compte de la fourniture par l'Organisation des Nations Unies de matériel et de services au titre des contingents pour un quartier général de secteur et un hôpital de niveau II. Pour ce qui est des services de soutien médical, le Gouvernement suédois fournit du matériel à l'un des trois hôpitaux de niveau II à titre de contribution volontaire en nature.

B. Ressources nécessaires

19. Les ressources prévues pour la période considérée doivent permettre de rembourser aux pays fournissant des contingents les dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents (contrats de location avec services) et au soutien logistique autonome et couvrent 13 585 fantassins et 3 655 membres d'unités logistiques et spécialisées.

1. Matériels majeurs

20. Le montant nécessaire pour le remboursement des matériels majeurs pendant l'exercice 2002/03 est estimé à 74 322 700 dollars, non compris le matériel spécial (voir ci-après).

2. Matériel spécial

21. Le montant nécessaire au titre du matériel spécial (dispositifs d'épuration de l'eau, bétonneuses et armements) fourni par quatre pays fournissant des contingents est estimé à 439 300 dollars.

3. Soutien logistique autonome

22. Le montant nécessaire au titre du soutien logistique autonome est estimé à 83 401 700 dollars pour l'exercice 2002/03 et se répartit comme suit :

(En dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant 1er juillet 2002- 30 juin 2003</i>
Restauration (cuisines)	5 732 100
Transmissions	12 189 900
Matériel de bureau	4 946 100
Matériel électrique	5 940 900
Travaux secondaires d'aménagement	3 402 500
Neutralisation des explosifs et munitions	1 470 000
Blanchissage et nettoyage	4 799 500
Matériels de campement	4 623 900
Hébergement	7 782 200
Services médicaux	15 222 900
Matériel d'observation	6 181 100
Défense des périmètres	1 715 200
Fournitures diverses (magasins)	9 395 400
Total	83 401 700

4. Facteurs applicables à la Mission

23. Les facteurs servant à majorer les taux mensuels de remboursement pour dédommager les pays qui fournissent des contingents appelés à intervenir dans des conditions extrêmement difficiles sont indiqués ci-après :

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>
Facteur contraintes du milieu	1,9
Facteur usage opérationnel intensif	1,5
Facteur actes d'hostilité ou abandon forcé	3,5
Facteur différentiel de transport	^a

^a Applicable selon le pays fournissant des contingents.

VIII. Effectifs nécessaires

A. Modification du tableau d'effectifs

	<i>Nombre de postes</i>		
	<i>Actuel</i>	<i>Proposé</i>	<i>Écart net</i>
Personnel international			
Secrétaire général adjoint	1	1	—
Sous-Secrétaire général	3	3	—
D-2	1	1	—

	Nombre de postes		
	Actuel	Proposé	Écart net
D-1	7	7	—
P-5	21	22	1
P-4	44	44	—
P-3	79	79	—
P-2/P-1	12	12	—
Total partiel	168	169	1
Services généraux (1re classe)	3	3	—
Services généraux (autres classes)	46	46	—
Total partiel	49	49	—
Service mobile	127	127	—
Service de sécurité	36	36	—
Total partiel	163	163	—
Total, personnel international	380	381	1
Personnel local	611	611	—
Volontaires des Nations Unies	168	168	—
Total partiel	779	779	—
Total	1 159	1 160	1

24. Le tableau d'effectifs proposé pour la MINUSIL en 2002/03 prévoit le maintien des effectifs de la Mission au niveau actuellement autorisé et le déploiement de ces effectifs sur l'ensemble du territoire sierra-léonais. On prévoit que les effectifs civils seront au complet d'ici à juillet 2002. Le tableau d'effectifs a également été conçu en vue d'assurer une intégration plus étroite des composantes militaire et civile de la Mission. En outre, la composante civile devrait aussi aider le Gouvernement à étendre l'autorité de l'État à tout le territoire sierra-léonais.

25. Comme indiqué ci-dessus, le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice 2002/03 prévoit un total de 1 160 civils, dont 381 fonctionnaires internationaux (169 administrateurs, 49 agents des services généraux, 127 membres du Service mobile et 36 agents de sécurité), 611 agents locaux et 168 Volontaires des Nations Unies. Par rapport aux effectifs civils de l'exercice 2001/02, le tableau proposé compte un poste supplémentaire (P-5). Toutefois, deux postes qui avaient été approuvés pour les élections (1 P-4 et 1 P-3) seront maintenus en vue de mettre à profit les enseignements tirés de l'expérience électorale et de procéder à des activités de suivi après les élections. On trouvera ci-après un exposé succinct des modifications proposées (on trouvera, dans la section C, la répartition des effectifs civils par catégorie et services).

Composante civile – Services organiques

Augmentation proposée de l'effectif. Un poste de personnel international : auditeur résident en chef (P-5).

B. Composante civile – services organiques

26. **Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général.** L'Assemblée générale et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ont souligné la nécessité d'assurer une vérification interne adéquate des opérations de maintien de la paix. En application de la résolution 54/241 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1999, le Secrétaire général a présenté un rapport circonstancié (A/55/735) sur la pratique consistant à employer des auditeurs résidents dans les missions de maintien de la paix, y compris sur les incidences de l'application de la formule proposée pour déterminer le nombre optimal d'auditeurs résidents à affecter à chaque mission et leur niveau de rémunération. Selon le rapport, l'équipe d'auditeurs résidents de la MINUSIL devrait être dirigée par un auditeur résident de la classe P-5. L'intéressé, qui relèvera du Directeur de la Division de l'audit et des conseils de gestion du Bureau des services de contrôle interne, sera chargé de veiller à ce que la Mission remplisse son mandat en effectuant des vérifications qui porteront sur les finances, les programmes, le traitement électronique de l'information et la gestion des données se rapportant aux activités opérationnelles visées. Il examinera les dépenses et les transactions des diverses composantes de la Mission pour s'assurer qu'elles sont conformes au budget prévu, vérifiera l'exactitude des états financiers et des comptes; étudiera et évaluera les biens de la Mission appartenant à l'ONU pour s'assurer qu'ils sont estimés à leur juste valeur; enquêtera sur les erreurs et dérogations relevées dans le programme financier, le traitement électronique de l'information et la gestion des données; étudiera et évaluera les résultats de diverses composantes pour déterminer leur efficacité et leur productivité et s'assurer que les règles et règlements de l'ONU ont bien été respectés; élaborera des rapports d'audit et discutera des recommandations qu'ils contiennent avec les responsables concernés; et contrôlera et évaluera les résultats des auditeurs placés sous sa supervision. Il est donc proposé que le poste d'auditeur résident en chef soit classé à P-5.

C. Effectifs actuels et proposés

Agents des services généraux et catégories apparentées															Services de sécurité		Administrateurs recrutés sur le plan local		Volontaires des Nations Unies		Total général
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										Service mobile		Ire classe		Autres classes		Personnel local	Total				
SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total													
Services organiques																					
Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général																					
Effectifs actuels	1	-	-	4	2	-	-	7	1	-	3	-	4	3	-	-	14				
Effectifs proposés	1	-	-	5	2	-	-	8	1	-	3	-	4	3	-	-	15				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général aux opérations et à la gestion																					
Effectifs actuels	-	1	-	1	1	-	-	3	-	-	2	-	2	2	-	-	7				
Effectifs proposés	-	1	-	1	1	-	-	3	-	-	2	-	2	2	-	-	7				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général à la gouvernance et à la stabilisation																					
Effectifs actuels	-	1	-	1	1	1	-	4	-	-	2	-	2	2	-	-	8				
Effectifs proposés	-	1	-	1	1	1	-	4	-	-	2	-	2	2	-	-	8				
Bureau du commandant de la Force																					
Effectifs actuels	-	1	1	-	-	-	-	2	-	-	5	-	5	14	-	-	21				
Effectifs proposés	-	1	1	-	-	-	-	2	-	-	5	-	5	14	-	-	21				
Bureau du chef des observateurs militaires																					
Effectifs actuels	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	1	32	-	-	34				
Effectifs proposés	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	1	32	-	-	34				
Bureau du chef de la police civile																					
Effectifs actuels	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	1	10	-	-	12				
Effectifs proposés	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	1	-	1	10	-	-	12				
Bureau des droits de l'homme																					
Effectifs actuels	-	-	-	1	-	5	8	4	18	1	-	1	-	2	2	-	24				
Effectifs proposés	-	-	-	1	-	5	8	4	18	1	-	1	-	2	2	-	24				
Bureau des affaires politiques																					
Effectifs actuels	-	-	-	1	1	1	3	2	8	3	-	-	-	3	3	-	14				
Effectifs proposés	-	-	-	1	1	1	3	2	8	3	-	-	-	3	3	-	14				

Agents des services généraux et catégories apparentées													
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Service			Services de sécurité		
SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Une autre classe	Total	Personnel local	Administrateurs recrutés sur le plan local	Volontaires des Nations Unies
Total général													
Bureau des politiques et de la planification													
Effectifs actuels	-	-	1	-	1	2	-	4	-	2	-	-	6
Effectifs proposés	-	-	1	-	1	2	-	4	-	2	-	-	6
Bureau des affaires civiles													
Effectifs actuels	-	-	-	1	8	8	2	19	3	-	11	-	9
Effectifs proposés	-	-	-	1	8	8	2	19	3	-	11	-	9
Groupe de gestion du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion													
Effectifs actuels	-	-	-	1	2	-	-	3	-	-	-	-	20
Effectifs proposés	-	-	-	1	2	-	-	3	-	-	-	-	20
Bureau de l'information													
Effectifs actuels	-	-	-	1	2	3	2	8	1	3	28	-	1
Effectifs proposés	-	-	-	1	2	3	2	8	1	3	28	-	1
Groupe d'action antinimines													
Effectifs actuels	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	2
Effectifs proposés	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	2
Total partiel, services organiques													
Effectifs actuels	1	3	1	5	10	23	26	10	79	9	20	-	32
Effectifs proposés	1	3	1	5	11	23	26	10	80	9	20	-	32
Division de l'administration													
Bureau du Directeur de l'administration													
Effectifs actuels	-	-	-	1	1	2	7	-	11	1	6	-	4
Effectifs proposés	-	-	-	1	1	2	7	-	11	1	6	-	4
Section de la coordination de la sécurité													
Effectifs actuels	-	-	-	-	1	2	-	3	-	-	20	-	4
Effectifs proposés	-	-	-	-	1	2	-	3	-	-	20	-	4
Services administratifs													
Effectifs actuels	-	-	-	-	5	9	12	2	28	42	78	-	13
Effectifs proposés	-	-	-	-	5	9	12	2	28	42	78	-	13

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur														Agents des services généraux et catégories apparentées				Services de sécurité			Administrateurs recrutés sur le plan local		Volontaires des Nations Unies		Total général						
														Service mobile		Ire classe		Autres classes													
														SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total				Total			Total		
Service d'appui intégré																															
Effectifs actuels														-	-	-	1	5	9	32	-	47	76	1	3	-	80	399	-	115	641
Effectifs proposés														-	-	-	1	5	9	32	-	47	76	1	3	-	80	399	-	115	641
Total, Division de l'administration																															
Effectifs actuels														-	-	-	2	11	21	53	2	89	118	3	26	36	183	503	-	136	911
Effectifs proposés														-	-	-	2	11	21	53	2	89	118	3	26	36	183	503	-	136	911
Total																															
Effectifs actuels														1	3	1	7	21	44	79	12	168	127	3	46	36	212	611	-	168	1 159
Effectifs proposés														1	3	1	7	22	44	79	12	169	127	3	46	36	212	611	-	168	1 160

IX. Autres questions

A. Définition d'objectifs

27. Dans sa résolution 55/220 C du 14 juin 2001, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que les administrations des missions de maintien de la paix aient recours à la définition d'objectifs et à ce qu'il lui soit rendu compte de l'élaboration et de la réalisation desdits objectifs dans le cadre des rapports sur l'exécution des budgets des missions. Les objectifs définis par la MINUSIL pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 sont les suivants :

Objectif 1 : Assurer une planification adéquate des achats de biens et de services pour la Mission, en vue de rationaliser la gestion des activités opérationnelles

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Planification et Gestion adéquates des divers services demandeurs, intéressés aux procédures d'achat.	a) Recours à des contrats d'achat ou à des contrats-cadres, augmentation sensible de la proportion d'achats effectués localement, augmentation aussi importante que possible du volume des achats effectués localement, pour permettre à la Mission de réaliser des économies.
b) Évaluation des vendeurs et des prestataires de services; appréciation des résultats, formation systématique et maintien en fonctions des administrateurs et du personnel qualifié chargés des activités d'achat.	b) Bonne répartition des demandes de biens et de services et des achats sur toute la durée de l'exercice financier.

Facteurs extérieurs : Les objectifs et les résultats escomptés dépendent d'une plus grande décentralisation des achats et d'un relèvement du montant des achats autorisés sur place en vertu d'une délégation de pouvoir du Siège.

Objectif 2 : Assurer la bonne exploitation de la base de données du Système de contrôle du matériel des missions, veiller notamment à ce qu'elle soit complète, régulièrement actualisée et correctement gérée et prendre des mesures sévères pour éviter la perte de biens de l'Organisation des Nations Unies.

<i>Résultats escomptés</i>	<i>Indicateurs de succès</i>
a) Le Système de contrôle du matériel des missions est pleinement opérationnel, d'où un meilleur contrôle des biens de la Mission.	a) Tous les biens en stock sont inventoriés.

*Résultats escomptés**Indicateurs de succès*

b) Le Groupe de contrôle du matériel des stocks est doté d'un personnel qualifié suffisant pour assurer la bonne gestion des stocks.

b) Possibilité d'identifier tous les responsables de la Missions qui reçoivent des avoirs et de localiser ces avoirs.

Facteurs extérieurs : Les objectifs et les résultats escomptés dépendent du bon fonctionnement du Système de contrôle du matériel des missions, à toutes les étapes, et de l'adoption d'une procédure uniformisée de gestion des stocks, avec classement de chaque article, date d'achat et durée de vie normale ou prévue des équipements.

Objectif 3 : Veiller à ce que le personnel qualifié chargé d'administrer la Mission soit maintenu en poste de façon que la liquidation de la Mission s'effectue sans retard

*Résultats escomptés**Indicateurs de succès*

a) Recenser les points faibles du processus de liquidation afin d'éviter les pertes ou le vol de biens.

a) L'équipe chargée de la liquidation doit être capable de réceptionner, d'inspecter et d'enregistrer les équipements fournis à la Mission et de tenir des registres indiquant exactement où ils se trouvent dans la zone de la Mission.

b) Respecter les instructions du manuel de liquidation et être en possession des documents pertinents relatifs à la planification de la liquidation.

b) L'équipe de liquidation doit pouvoir mener à bien toutes les étapes du processus de liquidation, y compris solder les créances et les dettes, procéder au rapprochement bancaire et au rapprochement des bordereaux interservices émis par le Siège et la Mission, recouvrer les sommes dues par d'autres missions, faire le point avec le Comité central de contrôle du matériel sur l'état des dossiers concernant les pertes de biens et régler les sommes dues au personnel, notamment au titre des frais de voyage.

Facteurs extérieurs : Les objectifs et les résultats escomptés dépendent de la mise en place d'un plan de liquidation détaillé, qui tienne compte notamment des ressources humaines concernées, ainsi que d'un calendrier pour toutes les tâches et activités qui sont menées sur le terrain et au Siège. Il faudra également tout faire pour affecter à d'autres missions le personnel chargé des activités de liquidation, afin de conserver les éléments les plus qualifiés.

B. Analyse détaillée des effectifs nécessaires à la section des services d'appui électroniques

28. Dans son rapport sur le financement de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone daté du 14 novembre 2001 (A/56/621, par. 47), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé qu'une analyse complète et détaillée des besoins en personnel de la Section des services d'appui électroniques soit présentée dans le projet de budget pour l'exercice financier 2002/03. La Mission estime que les huit postes supplémentaires (cinq postes de fonctionnaire international et trois postes d'agent local) approuvés par l'Assemblée générale pour 2001/02, lui permettra de renforcer les capacités techniques des équipes chargées des technologies de la communication et de l'information au sein de la Section des services d'appui électroniques. On trouvera à l'annexe IV une analyse détaillée de la Section.

Annexe I

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

A. État récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	(1) 1er juillet 2000– 30 juin 2001	(2) 1er juillet 2001– 30 juin 2002	(3) 1er juillet 2002– 30 juin 2003	(4)
	Dépenses ^a	Montant réparti ^{b, c}	Montant estimatif total	Montant estimatif – dépenses non renouvelables
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	13 536,7	13 732,4	10 974,3	–
2. Contingents	200 498,1	307 272,2	312 565,2	–
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	58 676,5	80 779,3	74 762,0	–
b) Soutien logistique autonome	52 642,3	80 320,1	83 401,7	–
c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	4 464,0	6 857,9	7 024,0	–
Total partiel, rubrique 3	115 782,8	167 957,3	165 187,7	–
Total, catégorie I	329 817,6	488 961,9	488 727,2	–
II. Personnel civil				
1. Police civile	1 746,7	3 028,3	2 532,5	–
2. Personnel international et personnel local	30 782,4	46 158,6	47 721,7	–
3. Volontaires des Nations Unies	3 096,1	6 111,5	6 740,4	–
4. Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–
5. Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Total, catégorie II	35 625,2	55 298,4	56 994,6	–
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	13 703,4	22 975,8	6 963,5	–
2. Remise en état des infrastructures	1 133,9	1 771,5	1 808,0	–
3. Transports	12 281,8	14 769,0	13 483,6	–
4. Opérations aériennes	52 121,7	66 122,0	73 916,7	2 020,0
5. Opérations navales	–	–	–	–
6. Transmissions	5 695,4	8 952,0	4 205,1	1 038,4
7. Matériel divers	6 205,3	9 965,8	2 357,3	1 943,1
8. Fournitures et services	11 698,1	12 824,9	12 106,0	–
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant	20 612,6	3 463,2	500,0	–

	(1) 1er juillet 2000– 30 juin 2001	(2) 1er juillet 2001– 30 juin 2002	(3) 1er juillet 2002– 30 juin 2003	(4)
<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses^a</i>	<i>Montant réparti^{b, c}</i>	<i>Montan- estimatif total</i>	<i>Montant estimatif – dépenses non renouvelables</i>
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	20 612,6	3 463,2	500,0	–
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	579,6	450,0	830,0	–
Total partiel, rubrique 9	21 192,2	3 913,2	1 330,0	–
Total, catégorie III	124 031,8	141 294,2	116 160,2	5 001,5
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	–	–	–	–
2. Programmes d'information	115,2	455,1	427,0	118,4
3. Programmes de formation	26,1	227,6	322,6	–
4. Programmes de déminage	–	6,0	–	–
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	3,1	197,6	147,6	138,0
Total, catégorie IV	144,4	886,3	897,2	256,4
V. Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	–	–	–	–
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	–	–	–	–
VII. Contributions du personnel	3 442,6	5 559,2	6 697,2	–
Montant brut, catégories I à VII	493 061,6	692 000,0	669 476,4	5 257,9
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(3 442,6)	(5 559,2)	(6 697,2)	–
Montant net, catégories I à VIII	489 619,0	686 440,8	662 779,2	5 257,9
IX. Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 350,1	–	1 350,1	–
X. Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–	–	–	–
Total	494 411,7	692 000,0	670 826,5	5 257,9
XI. Autres recettes/ajustements				
Intérêts	5 222,0			
Recettes accessoires	966,0			
Contributions volontaires en espèces	–			
Ajustements afférents à la période précédente	–			

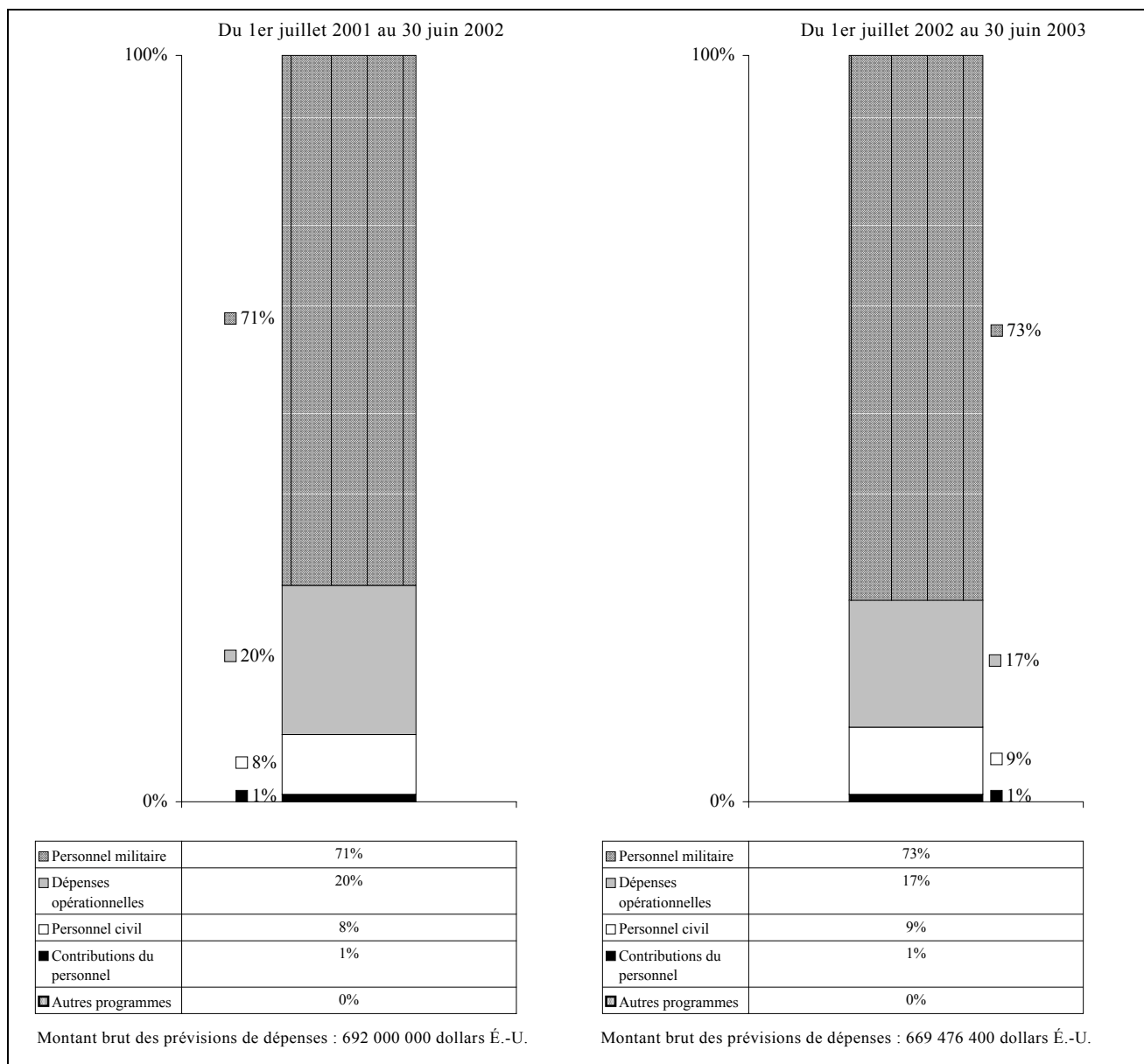
	(1)	(2)	(3)	(4)
	<i>1er juillet 2000– 30 juin 2001</i>	<i>1er juillet 2001– 30 juin 2002</i>	<i>1er juillet 2002– 30 juin 2003</i>	
<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Dépenses^a</i>	<i>Montant réparti^{b, c}</i>	<i>Montan estimatif total</i>	<i>Montant estimatif – dépenses non renouvelables</i>
Économies réalisées sur les engagements afférents à la période précédente ou annulation de ces engagements	8 462,0			
Total, catégorie XI	14 650,0			

^a Telles qu'elles figurent à l'annexe I du rapport sur l'exécution du budget (A/56/833). Compte non tenu des 23 931 281 dollars bruts (20 250 873 dollars nets) destinés au Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et des 3 741 370 dollars bruts (3 328 988 dollars nets) destinés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

^b Résolution 56/251 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2001.

^c Ne comprend ni les 23 865 347 dollars bruts (21 284 025 dollars nets) destinés au Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ni les 1 737 712 dollars bruts (1 560 456 dollars nets) destinés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

B. Répartition des ressources (montant brut) par grandes catégories^a



^a Les autres programmes représentent moins de 1 % du total des ressources.

C. Renseignements complémentaires

Personnel militaire

Montant réparti : 488 961 900 dollars; prévisions de dépenses : 488 727 200 dollars; écart : (234 700 dollars)

1. Le montant estimatif de 488 727 200 dollars demandé à ce titre est calculé sur la base du déploiement complet de la composante militaire autorisée dans le cadre de la Mission, soit 17 500 hommes, dont 260 observateurs militaires, pour tout l'exercice financier 2002-2003. Ce montant comprend les dépenses au titre des observateurs militaires (10 974 300 dollars) et des contingents (312 565 200 dollars) ainsi que les autres dépenses afférentes au personnel militaire (165 187 700 dollars).

Observateurs militaires

2. Le montant de 10 974 300 dollars inscrit à cette rubrique concerne le déploiement de 260 observateurs militaires autorisés à compléter les effectifs de la Mission, ainsi que l'indique le tableau 1 ci-dessous, soit au total 90 155 jours/homme. Il comprend l'indemnité de subsistance (missions) (9 466 300 dollars), les frais de voyage, (1 456 000 dollars) et l'indemnité d'habillement et d'équipement (52 000 dollars). Il est calculé en fonction des dépenses prévues pour la relève de l'effectif complet d'observateurs militaires et d'un facteur de retard de déploiement de 5 % au titre de l'allocation de subsistance (missions) pour la période considérée.

Tableau 1

Déploiement des observateurs militaires

2002						2003					
Nombre prévu						Nombre prévu					
Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260	260

Contingents

3. Le montant de 312 565 200 dollars inscrit à cette rubrique concerne le déploiement complet des contingents autorisés à compléter les effectifs de la Mission, soit 17 240 hommes, ainsi que l'indique le tableau 2 ci-dessous. Ce montant comprend les remboursements aux gouvernements aux taux standard (220 934 600 dollars), la détente et les loisirs (2 534 300 dollars), les rations (37 379 600 dollars), l'indemnité journalière (8 054 500 dollars), le déploiement, la relève et le rapatriement (28 560 000 dollars) et l'indemnité d'habillement, d'équipement et de munitions (15 102 200 dollars). Contrairement à la pratique suivie pour l'exercice financier 2001-2002, les prévisions de dépenses courantes ne comprennent pas d'indemnité de subsistance (missions) pour les officiers d'état-major du quartier général dont le logement et les repas sont désormais assurés par la Mission.

Tableau 2
Déploiement du personnel des contingents

2002						2003					
Nombre prévu						Nombre prévu					
Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
17 240	17 240	17 240	17 240	17 240	17 240	17 240	17 240	17 240	17 240	17 240	17 240

4. Les montants requis pour rembourser les pays fournisseurs de contingents de leurs dépenses ont été calculés sur la base des nouveaux taux standard prenant effet le 1er janvier 2002 approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 55/274 du 14 juin 2001. En outre, les montants requis au titre des rations journalières ne comprennent pas la fourniture d'eau en bouteille, des systèmes de purification ayant été installés pour approvisionner la Mission en eau potable. Tous les taux applicables aux dépenses relatives aux contingents sont indiqués à l'annexe II.A.

Autres dépenses afférentes au personnel militaire

a) Matériel appartenant aux contingents

5. Le montant de 74 762 000 dollars demandé à ce titre devrait permettre de rembourser les pays fournisseurs de contingents du gros matériel fourni aux effectifs qu'ils ont affectés à la MINUSIL. Il se fonde sur les mémorandums d'accord déjà conclus ou en cours de négociation avec les pays fournissant actuellement des contingents et prend en compte un facteur applicable à la mission de 6.9 eu égard aux conditions ambiantes, à l'usage opérationnel intense et au facteur acte d'hostilité, en plus du facteur différentiel de transport applicable à chacun des pays fournisseurs de contingents. Ce montant est calculé sur la base du déploiement complet des membres des contingents. En outre, il comprend les prévisions de dépenses au titre des munitions utilisées à des fins opérationnelles.

b) Soutien logistique autonome

6. Le montant de 83 401 700 dollars inscrit à cette rubrique devrait permettre de rembourser les pays fournissant des contingents à la MINUSIL. Il part de l'hypothèse du déploiement complet des 17 240 membres des contingents. Il prévoit aussi le remboursement des services fournis au personnel civil par les installations médicales de niveaux II et III.

c) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité

7. Le montant demandé de 7 024 000 dollars devrait permettre de rembourser les gouvernements des indemnités qu'ils devront payer en cas de décès, d'invalidité, de blessures ou de maladie résultant de l'affectation de contingents et de forces de police civile nationales à la MINUSIL et se fonde sur un versement moyen de 40 000 dollars, représentant 1 % de la force mensuelle moyenne du personnel militaire et des conseillers de la police civile.

Personnel civil

Montant réparti : 55 298 400 dollars; prévisions de dépenses : 56 994 600 dollars; écart : 1 696 200 dollars

8. Le montant inscrit à cette rubrique, soit 56 994 600 dollars, couvre les dépenses prévues au titre de la police civile (2 532 500 dollars), du personnel international et du personnel local (47 721 700 dollars) et des Volontaires des Nations Unies (6 740 400 dollars). Il est calculé sur la base du déploiement complet des effectifs civils proposés (1 160 hommes) et de 60 conseillers de la police civile.

Police civile

9. Le montant de 2 532 500 dollars demandé à ce titre devrait permettre de déployer les 60 conseillers de police civile autorisés à compléter les effectifs de la Mission, ainsi que l'indique le tableau 3 ci-dessous, soit au total 20 805 jours/homme. Il couvre les dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions) (2 184 500 dollars), des frais de voyage (336 000 dollars) et des indemnités d'habillement et d'équipement (12 000 dollars). Il permettra de financer la relève de l'ensemble des conseillers de police civile moyennant un facteur de retard de déploiement de 5 % au titre de l'indemnité de subsistance (missions) pendant la période considérée.

Tableau 3
Déploiement de la police civile

2002						2003					
Nombre prévu						Nombre prévu					
Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60

Personnel international et personnel local

10. Le montant de 47 721 000 dollars demandé à cette rubrique devrait permettre de déployer les effectifs civils forts de 992 hommes dont 381 recrutés sur le plan international (169 administrateurs, 49 agents des services généraux, 127 agents du Service mobile et 36 du Service de sécurité) et 611 recrutés sur le plan local.

11. Les montants estimatifs demandés au titre du personnel recruté sur le plan international ont été calculés sur la base des traitements standard pour New York en ce qui concerne 30 % des postes internationaux et sur celle du barème des traitements applicable aux contrats de durée limitée en ce qui concerne les 70 % restants. Le montant prévu au titre des dépenses communes de personnel fait apparaître une réduction de 50 % par rapport aux traitements standard liée au fait que le coût du personnel engagé spécialement pour la mission est moindre. Les traitements et dépenses communes ayant trait au personnel local se fondent sur le barème des traitements en vigueur dans la zone de la mission (voir annexe II.A au présent rapport). Les montants demandés au titre des traitements et des dépenses communes de personnel pour le personnel international et le personnel local ainsi que de l'indemnité de subsistance (missions) pour le personnel international tiennent également compte d'un taux de vacance de postes de 10 %. Les chiffres indiqués

comprennent par ailleurs la prime de risque ainsi que le coût des heures supplémentaires du personnel recruté sur le plan local.

12. En outre, un montant de 505 900 dollars est demandé au titre des voyages officiels effectués entre la zone de la Mission et New York par des fonctionnaires du Siège et du personnel de haut niveau de la Mission aux fins des consultations politiques et militaires, de l'appui administratif et technique fourni à la Mission, et des déplacements des commissaires aux comptes du Bureau des services de contrôle interne et du personnel de la Mission dans les pays de la région (voir l'annexe II.A pour plus de détails).

Volontaires des Nations Unies

13. Un montant de 6 740 400 dollars est demandé en vue du déploiement complet de 168 Volontaires des Nations Unies venant compléter les effectifs de la mission, soit au total 2 016 mois/homme pour la période considérée. Il a été calculé selon le memorandum d'accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies et le Programme des Volontaires des Nations Unies.

Dépenses opérationnelles

Montant réparti : 141 294 200 dollars; prévisions de dépenses : 116 160 200 dollars; écart : (25 134 000 dollars)

14. Les prévisions de dépenses (116 160 200 dollars) couvrent les rubriques locaux/hébergement (6 963 500 dollars), remise en état des infrastructures (1 808 000 dollars), transports (13 483 600 dollars), opérations aériennes (73 916 700 dollars), transmissions (4 205 100 dollars), matériel divers (2 347 300 dollars), fournitures et services (12 106 000 dollars) et fret aérien et de surface (1 330 000 dollars). Comme l'explique l'annexe II.C, ces prévisions comprennent 5 001 500 dollars de dépenses non renouvelables liées à l'acquisition de divers matériels de substitution nécessaires au fonctionnement de la Mission pendant l'exercice 2002/03.

Locaux/hébergement

15. Un montant de 6 963 500 dollars est prévu sous cette rubrique pour la location du siège de la Mission, les entrepôts, les ateliers, la résidence du Représentant spécial du Secrétaire général et pour d'autres locaux à usage de bureaux comme indiqué à l'annexe II.A (749 200 dollars). Il couvre également l'aménagement et la rénovation des locaux (175 700 dollars), l'achat de produits d'entretien (224 400 dollars) et les services d'entretien (272 400 dollars) ainsi que les services collectifs de distribution (5 541 800 dollars), y compris le carburant des groupes électrogènes appartenant aux contingents.

Remise en état des infrastructures

16. Afin d'assurer le déploiement de la Mission dans tout le pays, d'importants travaux de réparation et de remise en état des routes, ponts, passages hydrauliques et héliports sont indispensables pour faciliter le mouvement des troupes et de l'aide humanitaire. En outre, le réseau de transport routier en Sierra Leone, en particulier à l'intérieur du pays, est en très mauvais état pendant la saison des pluies. Il faut donc

en permanence entretenir et réparer les routes, les ponts, les héliports et les pistes d'atterrissage. Un montant de 1 808 000 dollars est ainsi prévu pour l'aménagement des pistes d'atterrissage (558 000 dollars) et des routes (1 million de dollars) ainsi que pour la réparation des ponts (250 000 dollars).

Transports

17. Le montant de 13 483 600 dollars prévu à cette rubrique correspond aux frais d'exploitation du parc automobile de la Mission qui comprend 890 véhicules appartenant à l'ONU et 2 745 véhicules appartenant aux contingents pour l'exercice 2002/03. Il couvre les pièces de rechange et l'entretien des véhicules de l'ONU (3 738 000 dollars), les carburants et lubrifiants (9 122 500 dollars) ainsi que les primes d'assurance responsabilité civile, y compris l'assurance mondiale (623 100 dollars). Les dépenses prévues pour les carburants et lubrifiants tiennent compte d'un facteur hors service de 10 %.

Opérations aériennes

18. Le montant prévu à cette rubrique se fonde sur le déploiement de la Mission sur tout le territoire de la Sierra Leone. Il tient compte du mauvais état du réseau routier qui amène à utiliser souvent les transports aériens pour les hommes et le matériel dans toute la zone. Il correspond par conséquent à une flotte comptant 26 hélicoptères, dont 12 commerciaux et 14 militaires couverts par des lettres d'attribution, et deux avions, à savoir :

a) Quatre hélicoptères lourds (MI-26), 8 hélicoptères utilitaires moyens (2 MI-8 et 6 MI-8MTV), 3 hélicoptères légers (Bell-206), 7 hélicoptères militaires moyens (3 Puma et 4 MI-8MT) et 4 hélicoptères militaires armés (MI-24);

b) Un avion d'affaires à réaction et un avion de transport lourd (IL-76) prêtés par la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo.

19. Le montant prévu correspond aux dépenses liées au déploiement et au retrait des aéronefs ainsi qu'à la remise en peinture de quatre MI-26 et de quatre MI-8MTV pendant l'exercice 2002/03. Il se fonde sur des estimations par projection des taux actuels de contrats de location et lettres d'attribution, par évaluation de la consommation de carburant et de l'exploitation des avions en dehors de la zone de la Mission, aux fins essentiellement de faire venir des marchandises de la Base de soutien logistique de Brindisi. Des renseignements détaillés sur tous ces objets de dépenses sont fournis à l'annexe II.A.

20. Un montant de 73 916 700 dollars est prévu à cette rubrique pour financer les frais d'exploitation des hélicoptères (65 478 900 dollars) et des avions (5 527 800 dollars), verser une indemnité de subsistance aux équipages (300 000 dollars) et couvrir certaines autres dépenses propres aux opérations aériennes (2 610 000 dollars).

Transmissions

21. Le montant de 4 205 100 dollars demandé à cette rubrique correspond à l'entretien du réseau de communications de la Mission pour l'exercice 2002/03. Comme l'indique en détail l'annexe II.C, il couvre l'acquisition de matériel de substitution pour les transmissions (1 010 800 dollars) et pour les ateliers et les

essais (27 600 dollars). Il a été calculé sur la base des dépenses correspondant aux pièces de rechange et aux fournitures (1 777 700 dollars), à raison de 10 % de la valeur totale du matériel de transmissions de la Mission, outre le fret à 15 %. Sont également couverts les redevances, notamment pour l'utilisation du transpondeur, d'INMARSAT (50 terminaux mini M, 7 terminaux M4 et 5 terminaux mini M mobiles), du téléphone et de la valise diplomatique, les frais de port et des lignes terrestres de Brindisi ainsi que les frais d'accès à Internet (1 389 000 dollars).

Matériel divers

22. Un montant de 2 347 300 dollars est prévu à cette rubrique pour l'achat, à titre de remplacement, de mobilier de bureau (147 700 dollars), de matériel de bureau (146 800 dollars), de matériel informatique (1 236 000 dollars), d'appareils d'observation (21 600 dollars), de citernes à eau et de fosses septiques (218 500 dollars) et de matériel médical et dentaire (172 500 dollars). Un montant de 404 200 dollars est également prévu pour les pièces de rechange, les réparations et l'entretien du matériel audiovisuel, du matériel d'identification et d'imprimerie et du matériel informatique – besoins évalués à 7,5 % du parc informatique.

Fournitures et services

23. Le montant demandé à cette rubrique (12 106 000 dollars) couvre diverses fournitures (4 979 200 dollars) et des services divers (7 126 800 dollars) liés au déploiement de l'ensemble des effectifs militaires et civils de la Mission sur toute l'étendue du territoire sierra-léonais. Il s'agit de services contractuels d'appui technique pour les télécommunications et l'informatique, le soutien génie et le système d'information géographique, y compris les cartes numériques et l'entretien du logiciel dudit système, outre les services d'assainissement, d'enlèvement des ordures, de photocopie, de restauration et de blanchissage pour les officiers d'état-major.

24. Le montant prévu couvre également le renouvellement des licences pour les logiciels d'administration; les services de sécurité fournis par des entreprises privées pour le siège de la Mission, les héliports, les ateliers, les entrepôts, les camps de transit et la résidence du Représentant spécial; d'autres services divers, dont les frais de banque, de transport, de courrier militaire et l'assurance des espèces numéraires pendant le convoyage; ainsi que les fournitures médicales, notamment les produits sanguins pour le personnel militaire et civil.

Fret aérien et de surface

25. Le montant de 1 330 000 dollars prévu à cette rubrique représente les frais de transport du matériel appartenant aux contingents (500 000 dollars) pour l'exercice 2002/03 et les frais de manutention et de camionnage par les soins d'entreprises privées engagés par la Mission et le Siège à New York ainsi que les envois par terre ou par mer en provenance de la Base de soutien logistique des Nations Unies (830 000 dollars).

Autres programmes

*Montant réparti : 886 300 dollars; prévisions de dépenses : 897 200 dollars;
écart : 10 900 dollars*

26. Le crédit de 897 200 dollars inscrit à cette rubrique vise à financer les programmes d'information (427 000 dollars), de formation (322 600 dollars) et d'aide au désarmement et à la démobilisation (147 600 dollars) pour l'exercice 2002/03.

Programmes d'information

27. L'objectif stratégique du programme d'information de la MINUSIL pour l'exercice 2002/03 demeure la réalisation d'une campagne d'information à l'échelle du pays afin d'aider la Mission à atteindre ses objectifs et à faire mieux comprendre le rôle et le mandat de l'Organisation des Nations Unies et des autres organisations internationales en Sierra Leone. Le crédit de 427 000 dollars inscrit à cette rubrique couvre l'achat du matériel indiqué à l'annexe II.C (118 400 dollars); de fournitures et accessoires, notamment des bandes magnétiques audio et vidéo, des disques compacts, des pellicules photographiques et des accessoires pour radio (55 600 dollars); des services contractuels nécessaires pour la production de pièces de théâtre, des campagnes de sensibilisation, des spécialistes de la diffusion de messages sur diverses questions sociales, économiques et politiques, y compris les représentations et les spectacles ambulants (160 000 dollars); et les frais de production du magazine de la Mission intitulé *UNAMSIL Review*, de brochures, de dépliant et de prospectus (93 000 dollars).

Programmes de formation

28. Le montant de 322 600 dollars prévu à cette rubrique couvre les frais de voyage et le coût des stages du personnel de la Mission qui va, à la Base de soutien logistique de Brindisi, suivre une formation dans les domaines de la gestion des fournitures, de la passation des marchés, des transmissions, de l'informatique, des opérations aériennes, des transports, des finances, de l'ingénierie, du système SUN et du système d'information géographique. En outre, 10 membres du personnel du Centre mixte de contrôle des mouvements de produits dangereux et à la certification des conteneurs en Europe ou en Afrique du Sud. Des ressources sont également prévues pour les services d'un instructeur extérieur en information géographique qui sera chargé de former le personnel de la MINUSIL à la Base de soutien logistique. On trouvera à l'annexe II.A une ventilation détaillée des dépenses de formation pour l'exercice 2002/03.

Aide au désarmement et à la démobilisation

29. Un montant de 147 600 dollars est demandé à ce titre pour procéder à la destruction des armes; il s'agit d'acheter des conteneurs pour les armes (138 000 dollars) et des services divers (9 600 dollars).

Contributions du personnel

*Montant réparti : 5 559 200 dollars; prévisions de dépenses : 6 697 200 dollars;
écart : 1 138 000 dollars*

30. Le montant demandé à cette rubrique correspond à la différence entre les traitements bruts et nets, c'est-à-dire à la retenue à laquelle sont soumis les traitements des fonctionnaires de l'ONU, conformément au Statut du personnel. Il a été calculé sur la base du déploiement de 381 fonctionnaires internationaux et de 611 personnes recrutées sur le plan local et d'un taux de vacance de postes de 10 %.

Recettes provenant des contributions du personnel

*Montant réparti : (5 559 200 dollars); prévisions de dépenses : (6 697 200 dollars);
écart : (1 138 000 dollars)*

31. Le montant correspond aux contributions du personnel figurant au paragraphe ci-dessus et a été inscrit parmi les recettes provenant des contributions du personnel et sera porté au crédit du Fonds de péréquation des impôts créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 973 A (X) du 15 décembre 1955. Les États Membres sont crédités d'une partie des avoirs du Fonds au prorata de leur quote-part dans le budget de la MINUSIL.

Annexe II

Prévisions de dépenses révisées pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 : analyse

A. Coûts standard et coûts propres à la Mission

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
				(en dollars É.-U.)			
1. Indemnités de subsistance (missions)							
Hôtel Cape Sierra	171	—	^a	171	—	—	Sans objet.
Ailleurs	135	—	^a	105	—	—	Sur la base des nouveaux taux approuvés avec effet au 1er février 2002.
2. Frais de voyage							
Observateurs militaires	3 400	—	^a	2 800	—	—	Sur la base de l'expérience.
Police civile	3 400	—	^a	2 800	—	—	Idem.
Contingents							
Déploiement/ rapatriement	943	—	^a	840	—	—	Idem.
Relève	1 244	—	^a	910	—	—	Idem.
3. Personnel militaire							
Observateurs militaires	260	260	^a	—	—	—	Sur la base de l'effectif autorisé.
Infanterie	13 585	13 585	^a	—	—	—	Sur la base de l'effectif autorisé, y compris 115 officiers d'état-major.
Soutien logistique	3 655	3 655	^a	—	—	—	Y compris les unités médicales et d'hélicoptères des bataillons logistiques, du génie et de transmissions, l'escadron d'aviation et la compagnie de police militaire.
4. Remboursements aux gouvernements au titre des contingents							
a) Solde et indemnités	1 028	—	1 028	—	—	—	Sur la base des taux approuvés par l'Assemblée générale avec effet au 1er janvier 2002.
b) Indemnités de spécialistes	303	—	303	—	—	—	Sur la base des taux approuvés par l'Assemblée générale avec effet au 1er janvier 2002.
Infanterie	10 %	—	—	—	10 %	—	Applicable à 10 % des effectifs.
Soutien logistique	25 %	—	—	—	25 %	—	Applicable à 25 % des effectifs.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
				(en dollars É.-U.)			
5. Indemnité d'habillement et d'équipement							
Observateurs militaires	200	—	200	—	—	200	Taux standard.
Police civile	200	—	200	—	—	200	Idem.
Contingents	73	—	73	—	—	—	Taux approuvé par l'Assemblée générale pour l'habillement, le paquetage, l'équipement et les munitions avec effet au 1er janvier 2002.
6. Détente et loisirs							
Prime de permission	10,5	—	10,5	10,5	—	—	Payable pour un maximum de sept jours par période de six mois.
7. Rations							
Rations collectives	5,75	—	11,0	5,75	—	—	Sur la base du contrat en cours.
Boîtes de rations	6,45	—	—	6,00	—	—	Idem.
Eau en bouteille	2,55	—	2,55	—	—	—	Non requis car utilisation de systèmes d'épuration de l'eau.
8. Indemnité journalière	1,28	—	1,28	—	—	—	Coût standard.
9. Matériel appartenant aux contingents							
Matériel lourd	7 150 792	—	—	—	6 193 558	—	Sur la base de mémorandums d'accord (contrats de location avec services) après application du facteur de 6,9 % approuvé pour la Mission.
Soutien logistique autonome	6 945 025	—	—	—	6 950 141	—	Idem.
10. Indemnisation en cas de décès et d'invalidité	4 464 000	—	40 000	—	—	7 024 000	Remboursement aux pays des indemnités versées en cas de décès, d'invalidité, de blessure ou de maladie du personnel militaire ou des conseillers de la police civile officielle à la MINUSIL.
11. Personnel civil							
Police civile	60	60	—	—	—	—	Effectif autorisé.
Personnel international	333	381	—	—	—	—	Sur la base du déploiement complet du personnel international pendant toute la période.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
				(en dollars É.-U.)			
Personnel local	576	611	—	—	—	—	Sur la base du déploiement complet du personnel local pendant toute la période.
Volontaires des Nations Unies	145	168	—	—	—	—	Sur la base du déploiement complet des Volontaires des Nations Unies pendant toute la période.
12. Personnel local							
Traitement net	533	—	^a	—	533	—	Sur la base du barème des traitements locaux au 1er juillet 2000 (G-4, échelon VI).
Dépenses communes de personnel	133	—	^a	—	133	—	Idem.
Contributions du personnel	125	—	^a	—	125	—	Idem.
13. Autres frais de voyage							
Voyages à partir de New York	110 600	—	^a	—	—	44 200	Consultations politiques et militaires.
Voyages à New York	42 600	—	^a	—	—	52 100	Voyages de cadres supérieurs aux fins de réunions et séances d'information.
Voyages à destination des pays fournissant des contingents	154 600	—	^a	—	—	—	Non requis.
Appui administratif et technique	84 100	—	^a	—	—	129 600	Voyage de personnel du Siège dans la zone de la mission : évaluation : transmissions, informatique, génie, système d'information géographique, achats; transports et opérations aériennes.
Vérification interne des comptes	64 000	—	^a	—	—	64 000	Voyage de vérificateurs du Bureau des services de contrôle interne.
Voyages de cadres supérieurs dans la région	216 000	—	^a	—	—	216 000	Réunions et consultations au sujet du processus de paix.
14. Location de locaux							
Locaux du quartier général de la Mission	47 000	—	^a	—	47 000	—	Sur la base du contrat de location en vigueur.
Bureaux (Makeni/Bo)	675	—	^a	—	400	—	Idem.
Atelier/entrepôt	65 833	—	^a	—	10 833	—	Idem.
Quartiers généraux de secteur	100	—	^a	—	100	—	Location de bureaux à un quartier général de secteur.
Bases des équipes							

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût	Coût mensuel	Coût annuel	
				journalier			
				(en dollars É.-U.)			
Observateurs militaires	1 200	—	^a	—	950	—	Au nombre de 9
Conseillers de la police civile	1 300	—	^a	—	1 300	—	Au nombre de 13.
Résidence du Représentant spécial du Secrétaire général	1 500	—	^a	—	1 500	—	Sur la base du contrat de location en vigueur.
Bureau de liaison de Conakry	400	—	^a	—	350	—	Idem.
15. Transformation et rénovation des locaux	20 742	—	—	—	14 642	—	Projections.
16. Fournitures d'entretien	25 100	—	—	—	18 700	—	Sur la base de l'expérience.
17. Services d'entretien	23 300	—	—	—	22 700	—	Idem.
18. Services collectifs de distribution							
Électricité et eau	35 920	—	^a	—	43 300	—	Sur la base de l'expérience.
Carburant pour groupes électrogènes	702 522	—	^a	—	418 515	—	Projections concernant tant les groupes électrogènes appartenant à l'ONU que ceux appartenant aux contingents. Tient compte d'un taux d'utilisation de 35 %.
19. Véhicules							
a) Véhicules appartenant à l'ONU							
Véhicules civils	800	890	^a	—	—	—	Compte tenu des véhicules appartenant à la Mission.
b) Véhicules appartenant aux contingents							
Véhicules militaires	2 299	2 299	^a	—	—	—	Compte tenu du parc de véhicules appartenant aux contingents.
Véhicules blindés de transport de troupes	446	446	^a	—	—	—	Idem.
20. Location de véhicules	5 000	—	^a	—	—	—	Non requis.
21. Pièces de rechange, réparations et entretien des véhicules							
Véhicules appartenant à l'ONU							
a) Véhicules civils (de moins d'un an)	150	—	100	—	—	—	Non requis.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût	Coût mensuel	Coût annuel	
				journalier			
(en dollars É.-U.)							
b) Véhicules civils (de plus d'un an)	350	—	350	—	350	—	Taux standard applicable aux véhicules légers.
22. Essence							
a) Véhicules appartenant à l'ONU							
Véhicules civils	138 073	—	^a	—	160 801	—	Sur la base d'une consommation moyenne de 20 litres par véhicule par jour, à 0,33 dollar le litre, pour le parc de 890 véhicules appartenant à l'ONU. Un facteur hors service de 10 % est pris en compte.
b) Véhicules appartenant aux contingents	530 299	—	^a	—	530 299	—	Sur la base d'une consommation moyenne de 20,30 et 13 litres par jour pour les véhicules militaires, blindés et autres, respectivement, à 0,33 dollar le litre. Un facteur hors service de 10 % est pris en compte.
23. Lubrifiants pour véhicules							
a) Véhicules appartenant à l'ONU							
Véhicules civils	13 807	— 10 % de combustible		—	16 080	—	Sur la base du taux standard de 10 % du coût du carburant.
b) Véhicules appartenant aux contingents	33 785	— 10 % de combustible		—	53 030	—	Idem.
24. Assurance automobile							
Véhicules appartenant à l'ONU							
Véhicules civils	416	—	—	—	—	416	Sur la base des taux en vigueur pour l'assurance-responsabilité au tiers locale et le plan d'assurance mondial.
Engins	68	—	—	—	—	68	Idem.
Véhicules appartenant aux contingents							
Véhicules militaires	55	—	—	—	—	63,20	Idem.
Blindés	278	—	—	—	—	278	Idem.
Engins	68	—	—	—	—	68	Idem.
25. Hélicoptères [nombre]							
MI-8	2	2	—	—	—	—	Sur la base d'un contrat.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût	Coût mensuel	Coût annuel	
				journalier			
				(en dollars É.-U.)			
MI-8 (MTV)	2	2	—	—	—	—	Idem.
MI-8 (MTV)	2	2	—	—	—	—	Idem.
MI-8 (MTV)	2	2	—	—	—	—	Idem.
MI-26	2	2	—	—	—	—	Idem.
MI-26	2	2	—	—	—	—	Idem.
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (Puma)	3	3	—	—	—	—	En vertu d’une lettre d’attribution.
Hélicoptère utilitaire léger, militaire (Bell-206)	3	3	—	—	—	—	Idem.
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (MI-8MT)	4	4	—	—	—	—	Idem.
Hélicoptère moyen, militaire, armé (MI-24)	4	4	—	—	—	—	Idem.
Hélicoptère moyen, militaire, armé (Cobra)	3	—	—	—	—	—	Non requis.
26. Heures de vol forfaitaires par mois/heures supplémentaires (par hélicoptère)							
MI-8	40/45	40/45	—	—	—	—	Sur la base d’arrangements contractuels.
MI-8 (MTV)	45/40	45/40	—	—	—	—	Idem.
MI-8 (MTV)	45/40	45/40	—	—	—	—	Idem.
MI-8 (MTV)	45/40	45/40	—	—	—	—	Idem.
MI-26	60/40	60/40	—	—	—	—	Idem.
MI-26	40/45	45/45	—	—	—	—	Idem.
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (Puma)	40/0	50/0	—	—	—	—	Idem.
Hélicoptère utilitaire léger, militaire (Bell-206)	40/0	50/0	—	—	—	—	Idem.
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (MI-8MT)	40/0	40/0	—	—	—	—	Idem.
Hélicoptère moyen, militaire, armé (MI-24)	60/0	60/0	—	—	—	—	Idem.
Hélicoptère moyen, militaire, armé (Cobra)	60/0	—	—	—	—	—	Non requis.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel		Coût annuel
				(en dollars É.-U.)				
27. Location : heures de vol comprises dans le forfait (par hélicoptère)								
MI-8	62 460	—	—	—	62 460	—	Sur la base des arrangements contractuels en vigueur.	
MI-8 (MTV)	167 333	—	—	—	167 333	—	Idem.	
MI-8 (MTV)	141 500	—	—	—	141 500	—	Idem.	
MI-8 (MTV)	170 820	—	—	—	170 833	—	Idem.	
MI-26	488 333	—	—	—	488 333	—	Idem.	
MI-26	578 600	—	—	—	466 567	—	Idem.	
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (Puma)	120 833	—	—	—	189 250	—	Idem.	
Hélicoptère utilitaire léger, militaire (Bell-206)	32 000	—	—	—	88 750	—	Idem.	
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (MI-8MT)	64 000	—	—	—	64 000	—	Idem.	
Hélicoptère moyen, militaire, armé (MI-24)	144 000	—	—	—	144 000	—	Idem.	
Hélicoptère moyen, militaire, armé (Cobra)	144 000	—	—	—	—	—	Non requis.	
28. Location : heures de vol hors forfait (par hélicoptère)								
MI-8 (MTV)	8 000	—	—	—	8 000	—	Sur la base des arrangements contractuels en vigueur.	
MI-26	13 500	—	—	—	—	—	Idem.	
Hélicoptères militaires	—	—	—	—	—	—	Non requis.	
29. Carburant (par hélicoptère)								
MI-8	19 250	—	—	—	19 250	—	Sur la base d’une consommation horaire de 700 litres par hélicoptère à 0,40 dollar le litre, y compris les lubrifiants à 10 % du coût du carburant. Partant de l’hypothèse d’une utilisation de 50 % des 45 heures supplémentaires.	

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel		Coût annuel
(en dollars É.-U.)								
MI-8 (MTV)	28 600	—	—	—	28 600	—	Sur la base d'une consommation horaire de 1 000 litres par hélicoptère à 0,40 dollar le litre, y compris les lubrifiants à 10 % du coût du carburant. Partant de l'hypothèse d'une utilisation de 50 % des 40 heures supplémentaires.	
MI-26	49 280	—	—	—	49 280	—	Sur la base d'une consommation horaire de 1 400 litres par hélicoptère à 0,40 dollar le litre, y compris les lubrifiants à 10 % du coût du carburant. Partant de l'hypothèse d'une utilisation de 50 % des 40 heures supplémentaires.	
MI-26	38 500	—	—	—	41 580	—	Sur la base d'une consommation horaire de 1 400 litres par hélicoptère à 0,40 dollar le litre, y compris les lubrifiants à 10 % du coût du carburant. Partant de l'hypothèse d'une utilisation de 50 % des 45 heures supplémentaires.	
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (Puma)	10 560	—	—	—	13 200	—	Sur la base d'une consommation horaire de 600 litres à 0,40 dollar le litre, y compris les lubrifiants à 10 % du coût du carburant.	
Hélicoptère utilitaire léger, militaire (Bell-206)	1 584	—	—	—	1 980	—	Sur la base d'une consommation horaire de 90 litres par hélicoptère à 0,40 dollar le litre, y compris les lubrifiants à 10 % du coût du carburant.	
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (MI-8MT)	12 320	—	—	—	12 320	—	Sur la base d'une consommation horaire de 700 litres par hélicoptère à 0,40 dollar le litre, y compris les lubrifiants à 10 % du coût du carburant.	
Hélicoptère moyen, militaire, armé (MI-24)	26 400	—	—	—	26 400	—	Sur la base d'une consommation horaire de 1 000 litres par hélicoptère à 0,40 dollar le litre, y compris les lubrifiants à 10 % du coût du carburant.	
Hélicoptère moyen, militaire, armé (Cobra)	26 400	—	—	—	—	—	Non requis.	

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel	
				Coût annuel			
				(en dollars É.-U.)			
30. Assurance (par hélicoptère)							
MI-8	4 000	—	—	—	—	4 000	Assurance-responsabilité au tiers.
MI-8 (MTV)	4 000	—	—	—	—	4 000	Idem.
MI-26	4 000	—	—	—	—	4 000	Idem.
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (Puma)	13 500	—	—	—	—	13 500	Idem.
Hélicoptère utilitaire léger, militaire (Bell-206)	13 500	—	—	—	—	13 500	Idem.
Hélicoptère utilitaire moyen, militaire (MI-8MT)	13 500	—	—	—	—	13 500	Idem.
Hélicoptère moyen, militaire, armé (MI-24)	13 500	—	—	—	—	13 500	Idem.
Hélicoptère moyen, militaire, armé (Cobra)	13 500	—	—	—	—	—	Non requis.
31. Avions (nombre)							
Jet d'affaires	1	1	—	—	—	—	Sur la base des arrangements contractuels en vigueur
IL-76	2	1	—	—	—	—	Prêté par la MONUC.
32. Heures de vol forfaitaires par mois/heures supplémentaires							
Jet d'affaires	30/25	30/25	—	—	—	—	Sur la base des arrangements contractuels en vigueur.
IL-76	48,63/0	49/0	—	—	—	—	Estimation des besoins mensuels.
33. Location : heures de vol comprises dans le forfait							
Jet d'affaires	94 000	—	—	—	94 000	—	Sur la base des arrangements contractuels en vigueur.
IL-76	80 945	—	—	—	81 500	—	Estimation des besoins mensuels.
34. Location : heures de vol hors forfait							
Jet d'affaires	62 500	—	—	—	62 500	—	Sur la base des arrangements contractuels en vigueur.
IL-76	—	—	—	—	—	—	Sans changement.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
				(en dollars É.-U.)			
35. Carburant (par appareil)							
Jet d'affaires	3 740	—	—	—	16 830	—	Sur la base d'une consommation horaire de 900 litres, à 0,40 dollar le litre, y compris des lubrifiants à 10 % du coût du carburant. Partant de l'hypothèse d'une utilisation de 50 % des 25 heures supplémentaires.
IL-76	203 273	—	^a	—	204 820	—	Sur la base d'une consommation horaire de 9 500 litres, à 0,40 dollar le litre, y compris des lubrifiants à 10 % du coût du carburant.
36. Assurance (par appareil)							
Jet d'affaires	4 000	—	^a	—	—	4 000	Assurance-responsabilité au tiers.
IL-76	8 000	—	^a	—	—	8 000	Idem.
37. Indemnités de subsistance des équipages	300 000	—	^a	—	—	300 000	Prévisions au titre des équipages des avions.
38. Autres dépenses afférentes aux opérations aériennes							
Services de contrôle de la circulation aérienne	7 500	—	^a	—	5 000	—	Prévisions des besoins de la Mission.
Manutention au sol	153 433	—	—	—	212 500	—	Idem.
39. Transmissions : pièces de rechange et fournitures	184 545	—	^a	—	148 141	—	Prévisions pour le matériel appartenant à l'ONU, sur la base de 10 % de la valeur des stocks actuels.
40. Communications par réseaux commerciaux							
Location d'un répéteur	60 000	—	^a	—	50 000	—	Sur la base du contrat de location en vigueur.
INMARSAT	84 700	—	^a	—	31 500	—	Sur la base de l'utilisation de 50 terminaux Mini « M », de 7 terminaux INMARSAT « M4 » et de 5 terminaux Mini « M » mobiles, à raison respectivement de 500, 750 et 250 dollars par mois.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
				(en dollars É.-U.)			
Communications téléphoniques	14 000	—	^a	—	14 000	—	Prévision des redevances d'utilisation.
Postes rattachés au standard de New York	—	—	^a	—	10 000	—	Idem.
Lignes louées/Internet	—	—	^a	—	3 000	—	Idem.
Valise diplomatique et affranchissement	3 000	—	^a	—	5 000	—	Prévisions.
Partage d'une ligne louée avec Brindisi	2 700	—	^a	—	2 250	—	Idem.
41. Matériel divers : pièces de rechange, réparations et entretien	73 092	—	^a	—	33 683	—	Prévisions.
42. Fournitures et services							
Vérification extérieure des comptes	115 200	—	^a	—	—	150 500	Sur la base du coût.
Services contractuels							
Services techniques d'IECS/IRCON – Entreprise conjointe	1 791 000	—	^a	—	—	1 925 200	Traitements, indemnités de subsistance et frais de voyage pour huit personnes.
Appui au Système d'information géographique	274 800	—	^a	—	—	139 000	Traitements, indemnités de subsistance et frais de voyage d'un ingénieur et d'un expert, édition graphique et maintenance et appui logiciel.
Main-d'oeuvre occasionnelle locale	5 000	—	^a	—	5 000	—	Coût estimatif des services de 300 personnes employées pendant des périodes et à des tarifs divers (menuisiers, maçons, plombiers, manutentionnaires, etc.)
Transmissions : Transmissions : Entretien du Centre international de calcul (CIC)	210 000	—	^a	—	—	—	Non requis.
Transmissions et informatique	79 750	—	^a	—	75 800	—	Traitements, indemnités de subsistance et frais de voyage au titre de contrats d'appui pour 10 personnes.
Autres services contractuels							
Nettoyage, vidange et enlèvement des ordures	62 500	—	^a	—	41 500	—	Sur la base de l'expérience.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier	Coût mensuel	Coût annuel	
				(en dollars É.-U.)			
Services de restauration et de blanchissage pour le personnel du quartier général de la force	—	—	^a	—	13 750	—	Sur la base des arrangements contractuels en vigueur pour la fourniture de logements et de repas aux officiers d'état-major.
Services informatiques	280 300	—	^a	—	—	492 900	Renouvellement des licences pour les logiciels d'administration/Microsoft Office et Lotus Notes et maintenance annuelle des systèmes SUN/Progen.
Services de sécurité	25 000	—	^a	—	20 000	—	Sur la base des arrangements contractuels en vigueur pour le quartier général, les entrepôts, ateliers, héliports et autres installations de la Mission.
Traitements et services médicaux							
Hospitalisation	80 000	—	—	—	—	120 000	Sur la base de six patients hospitalisés pendant 10 jours tous les trois mois à raison de 500 dollars par jour.
Demandes d'indemnisation et règlements	218 376	—	1	—	—	224 628	Sur la base du coût standard mensuel pour un effectif moyen de 18 720 membres de la Mission.
Dépenses de représentation	800	—	^a	—	800	—	Réceptions en l'honneur de dignitaires locaux dans l'intérêt de l'ONU.
Autres services divers	107 525	—	^a	—	182 700	—	Sur la base de l'expérience de la Mission, prévisions de dépenses au titre des frais bancaires, de l'assurance des fonds en transit, des services de location de photocopieurs, des services de transbordement, des honoraires juridiques, de l'affranchissement du courrier du personnel militaire et de services d'imprimerie.
Papeterie et fournitures de bureau	44 975	—	15	—	23 850	—	Sur la base de l'expérience. Comprend les fournitures au titre du SIG.

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel		Coût annuel
				(en dollars É.-U.)				
Fournitures médicales	1 057 100	—	—	—	—	967 500	Achat de sang et produits sanguins pour le personnel civil et militaire, de fournitures médicales et dentaires et de préhospitalisation destinés au personnel civil et aux observateurs militaires.	
Fournitures sanitaires et articles de nettoyage	210 000	—	5	—	—	206 000	Destinés au personnel civil, aux observateurs militaires et aux éléments de contingents non autonomes (coût estimatif).	
Abonnements	1 200	—	—	—	1 200	—	Prévisions : journaux, périodiques et autres abonnements.	
Fournitures électriques	10 000	—	^a	—	15 000	—	Sur la base de l'expérience.	
Uniformes, drapeaux et autocollants	710 300	—	—	—	—	706 800	Acquisition de vestes pare-balles, de casques, d'accessoires et de pièces d'uniformes pour le personnel militaire et les conseillers de police civile.	
Fournitures pour la défense des périmètres	2 861 600	—	—	—	—	2 350 000	Acquisition de barbelés, de rouleaux de fils de fer en boudin, de piquets métalliques, de bois de construction de sacs à sable, de contreplaqué et autres fournitures diverses.	
Cartes opérationnelles	256 700	—	—	—	—	52 300	Acquisition de 435 jeux de cartes, de 10 images IKONOS, pour les observateurs militaires, les conseillers de police civile et les officiers d'état-major.	
Intendance et magasins	32 400	—	—	—	18 000	—	Acquisition de fournitures telles que bouteilles de gaz, bidons à eau et à carburant et autres accessoires consommables, , ainsi que de 40 pantalons et vestes de protection.	
43. Programmes d'information								
Fournitures et accessoires	3 750	—	^a	—	4 633	—	Prévisions.	
Services contractuels	19 125	—	^a	—	13 333	—	Idem.	
Dépenses de production	3 833	—	^a	—	7 750	—	Idem.	

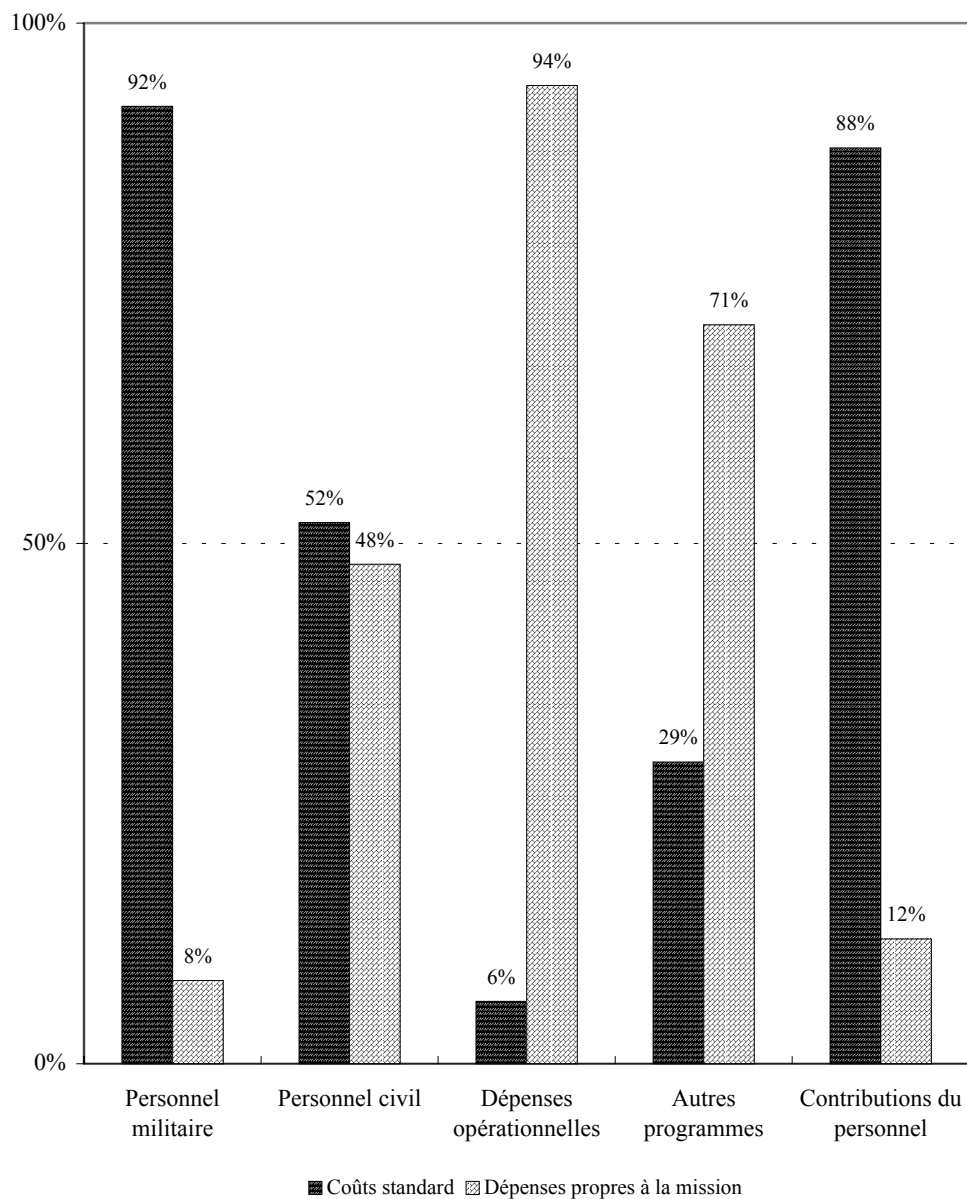
Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel		Coût annuel
				(en dollars É.-U.)				
44. Formation								
Achats	10 736	—	^a	—	—	15 270	Trois membres du personnel de la MINUSIL, dont le coût de la formation.	
Approvisionnement	10 736	—	^a	—	—	10 520	Deux membres du personnel de la MINUSIL.	
Gestion des contrats, niveau avancé	—	—	^a	—	—	8 000	Un membre du personnel de la MINUSIL.	
Gestion des contrats, niveau de base	—	—	^a	—	—	6 500	Un membre du personnel de la MINUSIL.	
Transmissions	50 000	—	^a	—	—	42 460	Cinq membres du personnel de la MINUSIL, dont le coût de la formation.	
Informatique	87 440		^a	—	—	84 800	Dix membres du personnel de la MINUSIL, dont le coût de la formation.	
Opérations aériennes	21 472	—	^a	—	—	21 040	Quatre membres du personnel de la MINUSIL.	
Transports	10 736	—	^a	—	—	10 520	Deux membres du personnel de la MINUSIL.	
Sécurité	6 488	—	^a	—	—	—	Non requis.	
Finances	14 976	—	^a	—	—	14 760	Deux membres du personnel de la MINUSIL.	
Génie	14 976	—	^a	—	—	14 760	Deux membres du personnel de la MINUSIL.	
Contrôle des mouvements	—	—	^a	—	—	64 000	Dix membres du personnel de la MINUSIL, à former au transport des marchandises dangereuses et à la certification de conteneurs, dont le coût de la formation.	
Système SUN	—	—	^a	—	—	4 731	Un membre du personnel de la MINUSIL.	
Système d'information géographique	—	—	^a	—	—	5 200	Un membre du personnel de la MINUSIL, dont le coût de la formation.	
Système d'information géographique	—	—	^a	—	—	20 000	Un formateur externe, dont le coût de la formation.	
45. Programmes de déminage								
Fournitures	500	—	^a	—	—	—	Non requis.	

Description	Prévisions antérieures	Effectif moyen	Prévisions de dépenses				Explication	
			Coût standard	Coût unitaire ou coût journalier		Coût mensuel		Coût annuel
				(en dollars É.-U.)				
46. Assistance au désarmement et à la démobilisation								
Fournitures	800	—	^a	—	—	—	Non requis.	
Services divers	4 167	—	^a	—	800	—	Prévisions mensuelles.	

* Il n'y a pas de coût standard pour cet objet de dépense.

B. Répartition des ressources par grandes catégories : coûts standard et coûts propres à la Mission

Prévisions de dépenses pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003



C. Dépenses non renouvelables

(En milliers de dollars des États-Unis, sauf indications contraires)

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2+3)	(5)	(6) = (4x5)
	Nombre actuel ^a (au 30 juin 2001)	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires à acheter	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
Dépenses opérationnelles						
1. Opérations aériennes						
a) Hélicoptères						
Déploiement/retrait						1 940,0
Peinture/préparation						80,0
Total partiel						2 020,0
b) Avions						
Déploiement/retrait						—
Peinture/préparation						—
Total partiel						—
c) Indemnité de subsistance des équipages						—
d) Autres opérations aériennes						—
Total, rubrique 1						2 020,0
2. Transmissions						
a) Matériel de transmissions						
Matériel VHF/UHF						
Radio mobile	560	50	—	50	0,5	25,0
Radio (station fixe)	285	25	—	25	1,0	25,0
Walkie-talkie (ordinaire)	3 152	145	—	145	0,4	58,0
Récepteur radio air-sol, station fixe	32	5	—	5	1,7	8,5
Récepteur radio air-sol, portable	94	13	—	13	0,8	10,4
Relais, sécurisé	67	10	—	10	4,5	45,0
Liaison hertzienne numérique	18	3	—	3	50,0	150,0
Total partiel						321,9
Matériel HF						
Radio portative	34	4	—	4	7,0	28,0
Émetteur-récepteur, station fixe	270	27	—	27	7,0	189,0
Émetteur-récepteur mobile	219	22	—	22	4,0	88,0
Antenne, syntoniseur (automatique)	219	22	—	22	0,750	16,5
Total partiel						321,5

	(1) Nombre actuel ^a (au 30 juin 2001)	(2) Nombre d'unités à remplacer	(3) Nombre d'unités supplémentaires à acheter	(4) = (2+3) Nombre total d'unités	(5) Coût unitaire	(6) = (4x5) Coût total
Matériel de transmissions par satellite						
Récepteur GPS	52	7	—	7	0,5	3,5
Total partiel						3,5
Matériel téléphonique						
Central téléphonique, capacité moyenne	14	2	—	2	50,0	100,0
Téléphone GSM/DECT	118	17	—	17	0,3	5,1
Liaison téléphonique rurale, deux lignes	64	6	—	6	12	72,0
Total partiel						177,1
Matériel divers						
Télécopieur, non chiffant	132	19	—	19	1,5	28,5
Abri des moyens de télécommunications	4	1	—	1	10,0	10,0
Bloc d'alimentation non interruptible, 5 kVA	34	5	—	5	2,5	12,5
Bloc d'alimentation non interruptible, 10 kVA	7	1	—	1	4,0	4,0
Total partiel						55,0
Total partiel, matériel de transmissions						879,0
Fret à 15 %						131,8
Total, matériel de transmissions						1 010,8
b) Matériel d'atelier et de tests						
Analyseur de communications	9	1	—	1	15,0	15,0
Wattmètre	5	1	—	1	8,0	8,0
Boîte à outils de technicien	15	1	—	1	1,0	1,0
Total partiel						24,0
Fret à 15 %						3,6
Total, matériel d'ateliers et de tests						27,6
Total, rubrique 2						1 038,4
3. Matériel divers						
a) Mobilier de bureau						
Coût de remplacement, 15 % du stock						128,5
Total partiel						128,5
Fret à 15 %						19,2
Total partiel, mobilier de bureau						147,7

	(1)	(2)	(3)	(4) = (2+3)	(5)	(6) = (4x5)
	Nombre actuel ^a (au 30 juin 2001)	Nombre d'unités à remplacer	Nombre d'unités supplémentaires à acheter	Nombre total d'unités	Coût unitaire	Coût total
b) Matériel de bureau						
Coût de remplacement, 15 % de l'inventaire						127,7
Total partiel						127,7
Fret à 15 %						19,1
Total partiel, matériel de bureau						146,8
c) Matériel informatique						
Ordinateur de bureau	1 093	190	—	190	1 550	294,5
Ordinateur portable	227	20	—	20	2,3	46,0
Imprimante de bureau	827	98	—	98	0,5	49,0
Imprimante portable	106	27	—	27	0,25	6,7
Imprimante réseau	16	2	—	2	5,0	10,0
Serveur (avec logiciel)	42	5	—	5	40,0	200,0
Scanneur	14	2	—	2	5,0	10,0
Émetteur numérique	12	3	—	3	4,0	12,0
Bloc d'alimentation non interruptible, 2 kVA	34	9	—	9	2,0	18,0
Bloc d'alimentation non interruptible 700i	1 023	256	—	256	0,350	89,6
Dispositif de routage du réseau	29	5	—	5	6,0	30,0
Câblage du réseau local	1 139	115	—	115	0,2	23,0
Raccordement réseau local sans fil	17	2	—	2	20,0	40,0
Commutation de réseau	100	10	—	10	3,0	30,0
Boîtier électronique						80,0
Cloison pare-feu						11,0
Réseau de mémorisation						125,0
Total partiel						1 074,8
Fret à 15 %						161,2
Total, matériel informatique						1 236,0
d) Matériel d'observation						
Coût de remplacement, 15 % de l'inventaire						18,8
Total partiel						18,8
Fret à 15 %						2,8
Total partiel, matériel d'observation						21,6
e) Citernes à eau et fosses septiques						
Citernes à eau (2 500 litres)	—	—	100	100	0,9	90,0

	(1) Nombre actuel ^a (au 30 juin 2001)	(2) Nombre d'unités à remplacer	(3) Nombre d'unités supplémentaires à acheter	(4) = (2+3) Nombre total d'unités	(5) Coût unitaire	(6) = (4x5) Coût total
Citernes à eau (2 000 litres)	44	—	100	100	0,7	70,0
Citernes à eau (1 000 litres)	15	—	100	100	0,3	30,0
Total partiel						190,0
Fret à 15 %						28,5
Total partiel, citernes à eau et fosses septiques						218,5
f) Matériel médical et dentaire						
Matériel médical préhospitalier pour installations de niveau I						150,0
Total partiel						150,0
Fret à 15 %						22,5
Total partiel, matériel médical et dentaire						172,5
Total, rubrique 3						1 943,1
4. Programmes d'information						
Matériel						
Studio, salle de montage	4	1	—	1	100,0	100,0
Magnétophone à cassettes numériques, portable	7	1	—	1	3,0	3,0
Total partiel						103,0
Fret à 15 %						15,4
Total, rubrique 4						118,4
5. Aide au désarmement et à la démobilisation						
Conteneurs pour l'entreposage des armes	—	4	—	4	30,0	120,0
Total partiel						120,0
Fret à 15 %						18,0
Total, rubrique 5						138,0
Total, rubriques 1 à 5						5 257,9

^a Y compris le matériel en commande

Annexe III

Appui apporté par la Mission à des entités relevant ou non du système des Nations Unies dans la zone de la Mission

Section assurant l'appui/tâches exécutées par la MINUSIL

Entités appuyées

Bureau des affaires civiles

- | | |
|--|---|
| 1. Distribution de graines en coordination avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. | FAMINE (familles d'agriculteurs). |
| 2. Formation assurée à Radio UNAMSIL. | Youth Alliance for Peace and Development. |

Services d'appui intégré

- | | |
|---|--|
| 3. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est chargé de toutes les activités de secours humanitaire. Les organismes humanitaires doivent passer par le Bureau pour obtenir un appui logistique à leurs activités. Lorsque le Bureau n'est pas en mesure de répondre aux demandes, il s'adresse toujours à la MINUSIL pour lui demander son appui, contre remboursement, en particulier pour ce qui est des transports aériens. Dans les limites de l'espace disponible, la MINUSIL a à l'occasion assuré des transports aériens au Programme alimentaire mondial sur ses vols réguliers. Le Gouvernement sierra-léonais et la Haute Commission britannique ont de temps à autre reçu une assistance en matière de transports aériens de la part de la MINUSIL, contre remboursement, ou gratuitement lorsque les activités menées relèvent du mandat de la MINUSIL. | Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Programme alimentaire mondial, Haute Commission britannique et Gouvernement sierra-léonais. |
|---|--|

Services administratifs

- | | |
|--|---|
| 4. L'unité médicale de niveau III de la Mission assure le traitement des employés de la MINUSIL. Toutefois, il assure aussi, à un coût minimal, le traitement des employés d'autres organismes des Nations Unies, d'organisations non gouvernementales tant locales qu'internationales et de personnes se trouvant en Sierra Leone, qu'elles en soient ou non ressortissantes, qui lui sont envoyés par un groupe de médecins. | Autres organismes des Nations Unies, ONG internationales et locales, autre patients, qu'ils soient ou non sierra-léonais. |
|--|---|

Annexe IV

Suite donnée aux recommandations précédemment formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Recommandation

1. Le Comité consultatif déplore l'absence apparente de planification appropriée et adéquate au Siège pour les élections à venir, y compris le processus d'inscription sur les listes électorales (A/56/621, par. 12).

Suite donnée

Le rôle de l'ONU vis-à-vis des élections en Sierra Leone repose sur trois grands éléments : le soutien logistique, le suivi (et non l'observation) du processus électoral et la sécurité du processus. Les organisations chargées de donner des avis techniques à la Commission électorale nationale sierra-léonaise sont principalement le Secrétariat du Commonwealth et l'International Foundation for Electoral Systems.

Compte tenu de ce dispositif et aussi des directives pertinentes de l'Assemblée générale aux termes desquelles l'ONU ne peut intervenir dans le processus électoral d'un pays souverain qu'à l'invitation de ce pays, la planification et les autres activités de la MINUSIL et du Siège de l'ONU sont restées tributaires du processus mis en place par la Commission nationale électorale et le Gouvernement sierra-léonais. Il y a lieu de signaler que cette situation n'a guère permis à l'ONU de procéder à la planification voulue.

Afin de surmonter cet obstacle à la planification – identifié et reconnu par une mission d'évaluation organisée par le Siège de l'ONU en août 2001 – on a élaboré, en octobre 2001, des documents relatifs aux effectifs et à la planification générique, qui préconisaient la constitution et le déploiement d'une importante composante électorale sur le terrain. Le personnel appelé à intégrer cette composante a été sélectionné à partir de la liste des spécialistes internationaux des élections auxquels il est fait appel à l'échelle du système des Nations Unies, qui est tenue par la Division de l'assistance électorale du Département des affaires politiques.

Recommandation	Suite donnée
2. Le Comité fait observer que le montant de 13,1 millions de dollars, rapporté à 144,8 millions de dollars d'engagements, semble indiquer que le traitement des demandes de remboursement du matériel appartenant aux contingents est extrêmement lent. Ce pourrait aussi être le signe d'une insuffisance des moyens mis en place pour effectuer les vérifications sur le terrain et traiter les demandes au Siège.	La MINUSIL est aujourd'hui la principale mission et aussi l'une des premières auxquelles on ait appliqué la nouvelle méthodologie relative au matériel appartenant aux contingents. Toutes les dispositions de cette méthodologie ont été appliquées, ce qui a permis au Secrétariat et aux pays fournisseurs de troupes d'acquérir de l'expérience en ce qui concerne le fonctionnement et l'application du système. Le Secrétariat estime que cette expérience sera d'une grande utilité pour les autres missions, en cours ou à venir. Le Secrétariat s'emploie à accélérer le traitement des rapports de vérification afin de favoriser le remboursement rapide du matériel appartenant aux contingents. Il a, pour ce faire, augmenté l'effectif de la MINUSIL. En outre, en vue d'améliorer le traitement des demandes de remboursement, la Section des demandes de remboursement et de la gestion de l'information a réorganisé le traitement des demandes de remboursement sur une base géographique et des équipes ont été constituées dans chaque région géographique dans le but de traiter plus efficacement les demandes et d'accroître les ressources allouées à cette tâche. La constitution d'équipes régionales permet donc d'adapter l'affectation des ressources à l'évolution des besoins. Afin de renforcer les capacités de vérification, le Secrétariat a établi des règles de base relatives à la vérification du matériel appartenant aux contingents et les a communiquées à toutes les missions de maintien de la paix. Par ailleurs, une réunion du personnel chargé du matériel appartenant aux contingents dans les opérations de maintien de la paix devrait se tenir en avril 2002 en vue de renforcer et de normaliser les procédures de vérification dans toutes les missions.

Recommandation

Suite donnée

a) Mémoires d'accord signés

Le Secrétariat s'est employé à mettre la dernière touche à tous les mémoires d'accord en instance et, au 28 février 2002, la situation des mémoires d'accord se présentait comme suit :

	<i>Au 15 octobre 2001</i>	<i>Au 26 février 2002</i>
Nombre de mémoires d'accord signés	20	43
Mémoires d'accord mis au point, en attente de signature par les pays fournisseurs de troupes	8	22
Nombre de mémoires d'accord en cours de négociation	40	5
Total	68	70

Les demandes de remboursement ne peuvent pas être traitées tant qu'un mémoire d'accord n'a pas été signé par les pays fournisseurs de troupes. Théoriquement, la conclusion du mémoire d'accord devrait précéder le déploiement des contingents; toutefois, dans la plupart des cas, les négociations continuent de se dérouler après le déploiement, notamment pour les raisons suivantes :

- i) La mission de maintien de la paix exige le déploiement ou l'expansion des contingents dans des délais qui ne permettent pas de négocier au préalable un mémoire d'accord;
- ii) Les retards qui accompagnent la fourniture de matériel lourd et du soutien logistique autonome que doivent assurer les pays fournisseurs de troupes après l'élaboration du premier projet de mémoire d'accord par le Secrétariat;
- iii) Si un pays fournisseur de troupes ne peut pas fournir le matériel lourd ou le soutien logistique autonome requis, la Division de l'administration et de la logistique des missions doit consacrer un certain temps à la recherche de solutions de rechange, ce qui a

souvent une incidence sur la situation du mémorandum d'accord;

iv) Le retard mis par les pays fournisseurs de troupes à communiquer les informations nécessaires à l'établissement des taux de remboursement pour le matériel lourd « spécial », c'est-à-dire le matériel lourd pour lequel il n'existe pas de taux de remboursement standards. Il arrive parfois que le Secrétariat ne connaisse pas bien le matériel fourni par un pays fournisseur et qu'il doive mener des recherches approfondies pour vérifier les informations communiquées par le pays fournisseur;

v) Si les pays fournisseurs de troupes demandent une modification de l'équipement lourd ou du soutien logistique autonome au stade du projet final du mémorandum d'accord, le Secrétariat doit revoir sa position et parfois rouvrir le processus de négociation;

vi) Le manque de ressources humaines au Siège de l'ONU, notamment aux stades du démarrage et de l'expansion de la mission;

vii) Les demandes des pays fournisseurs de troupes relatives à des modifications importantes du mémorandum d'accord doivent être soumises au Bureau des affaires juridiques, ce qui entraîne des retards dans l'élaboration de ce document;

viii) Les retards mis par les pays fournisseurs de troupes à approuver le projet final du mémorandum d'accord ou à signer ce document, en raison des procédures d'examen des gouvernements.

b) Rapports de vérification

Le Service de gestion financière a commencé à recevoir les rapports de vérification au début de 2001. Les raisons en sont peut-être les suivantes :

i) L'expansion rapide et continue de la MINUSIL depuis sa création (de 6 000 soldats en octobre 1999 à 17 500 soldats en mai 2001);

Recommandation

Suite donnée

ii) Le rapatriement et le remplacement d'environ 5 200 membres du contingent entre décembre 2000 et février 2001;

iii) La crise survenue en mai 2000 a provoqué un profond bouleversement et a imposé une charge administrative considérable à la MINUSIL, ce qui a empêché les équipes d'inspection du matériel appartenant aux contingents de mener à bien leur tâche;

iv) L'insuffisance des effectifs sur le terrain et au Siège de l'ONU;

v) Jusqu'au 1er février 2001, les rapports de vérification étaient communiqués au Service de la logistique et des communications pour examen, avant d'être transmis au Service de gestion financière, ce qui provoquait des retards. Conformément à une recommandation du Comité des commissaires aux comptes, la Division de l'administration et de la logistique des missions a modifié ses procédures et, depuis le 1er février 2001, les rapports de vérification sont directement communiqués au Service de gestion financière, d'où une réduction des délais. D'une manière générale, les délais d'acheminement des rapports de vérification se sont sensiblement améliorés en 2001.

Au 26 février 2002, la situation des demandes de remboursement relatives au matériel appartenant aux contingents se présentait comme suit :

	<i>Au 15 octobre 2001</i>	<i>Au 26 février 2002</i>
Montant des remboursements effectués	7,1	15,6
Montant des comptes créditeurs	13,1	2,4
Montant estimatif dû	192,9	254,0
Montant estimatif pouvant être certifié (mémoires d'accord signés)	101,1 (52 %)	197,5 (78 %)
Montant estimatif ne pouvant pas être certifié (mémoires d'accord non signés)	91,8 (48 %)	56,5 (22 %)

Recommandation	Suite donnée
3. Le Comité estime qu'il faut examiner d'urgence la question de la révision rapide des mémorandums d'accord lorsque l'ONU prend en charge des fonctions que les contingents étaient supposés assurer (ibid., par. 19).	Montant estimatif non liquidé N/A 145,6
	Total 68 70
	Le Comité consultatif aborde deux questions : a) les conditions d'application des nouveaux arrangements relatifs au matériel appartenant aux contingents à de nombreux pays fournisseurs qui ne sont peut-être pas en mesure de fournir les services requis; b) la révision rapide des mémorandums d'accord lorsque les pays fournisseurs de troupes ne peuvent pas s'acquitter des obligations auxquelles ils ont souscrit. a) Conditions d'application des nouveaux arrangements relatifs au matériel appartenant aux contingents Un certain nombre de pays éprouvent des difficultés à assurer la location avec services du matériel lourd et le soutien logistique autonome selon les normes relatives au matériel appartenant aux contingents et selon les dispositions du mémorandum d'accord. Dans ces cas, l'ONU s'efforce d'être souple et de fournir l'appui nécessaire afin de garantir l'efficacité opérationnelle de la Mission. À la MINUSIL, l'ONU a effectivement dû fournir un appui à certaines unités qui, aux termes du mémorandum d'accord, étaient censées être autonomes en ce qui concerne à la fois le matériel lourd et le soutien logistique. Le matériel lourd a été fourni directement à partir des stocks de l'ONU ou par l'intermédiaire de fournisseurs et de pays tiers. L'appui au soutien logistique autonome s'est notamment traduit par la fourniture de matériel léger et de produits consommables assurée directement par l'ONU ou par l'intermédiaire d'autres fournisseurs. Dans la mesure où la MINUSIL a été l'une des premières missions où l'on a intégralement mis en oeuvre les nouveaux arrangements relatifs au matériel appartenant aux contingents, les pays fournisseurs de troupes et l'ONU n'ont peut-être pas clairement saisi la portée des normes relatives au matériel susmentionné et les exigences propres à la mission. C'est donc seulement à la lumière de l'expérience acquise

*Recommandation**Suite donnée*

au cours de la première année d'existence de la MINUSIL qu'on a pu apprécier l'importance cruciale de l'inspection préalable au déploiement, qui permet d'évaluer correctement la capacité opérationnelle des contingents, d'aider les pays fournisseurs à opérer les ajustements nécessaires et de prendre, à l'échelon du Secrétariat, les mesures appropriées pour remédier aux carences constatées. Dans le passé, du fait de l'absence de cette inspection, les contingents se déployaient parfois avec un matériel et un soutien logistique autonome qui ne répondaient pas entièrement aux exigences opérationnelles.

Sur la base de l'expérience acquise, le Secrétariat estime que l'inspection préalable au déploiement est une composante essentielle de la nouvelle méthodologie relative au matériel appartenant aux contingents. Cette inspection a été réalisée pour la majorité des troupes déployées dans le cadre de la MINUSIL depuis le deuxième semestre de 2000. Elle a permis à l'ONU de mieux répondre aux interrogations et aux préoccupations des pays fournisseurs de troupes avant les opérations de déploiement et de mieux refléter les capacités des pays fournisseurs dans les mémorandums d'accord, ce qui s'est traduit par une diminution des problèmes rencontrés sur le terrain et par un renforcement des capacités opérationnelles de la Mission.

Par ailleurs, afin de veiller à ce que les pays fournisseurs de troupes effectuent leur déploiement avec un matériel lourd et un soutien autonome adéquats, le Secrétariat a commencé à mettre en application les mesures suivantes :

- i) Le Secrétariat a commencé à dispenser aux représentants des missions permanentes une formation en groupe sur la nouvelle méthodologie relative au matériel appartenant aux contingents;

ii) Lors de la négociation des mémorandums d'accord, le personnel du Secrétariat explique en détail les impératifs liés aux normes relatives au matériel appartenant aux contingents et aux exigences spécifiques de la Mission et fournit les manuels pertinents aux représentants des missions permanentes;

iii) Des équipes mixtes du Siège de l'ONU et de la MINUSIL effectuent des missions préalables au déploiement auprès des pays fournisseurs de troupes pour informer les contingents des exigences du système relatif au matériel appartenant aux contingents, répondre aux questions des pays fournisseurs et évaluer et renforcer les capacités opérationnelles de ces pays en matière de location avec services et de soutien logistique autonome, dans le cadre des normes relatives au matériel appartenant aux contingents et des besoins de la Mission;

iv) Des visites de reconnaissance réalisées dans la zone de la Mission par des planificateurs des pays fournisseurs de contingents afin que ces pays puissent bien comprendre les exigences de la Mission et des mémorandums d'accord;

v) Présentation par la MINUSIL aux unités de relève des exigences du nouveau système relatif au matériel appartenant aux contingents et fourniture des manuels pertinents.

b) Révision des mémorandums d'accord

Le Secrétariat est conscient de l'importance que revêt la révision en temps utile des mémorandums d'accord pour l'établissement d'estimations financières correctes. Il entend donc s'employer à renégocier les mémorandums d'accord s'il apparaît, entre les stipulations de ceux-ci et les capacités réelles des pays fournisseurs, des écarts irréductibles susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur les estimations financières.

*Recommandation**Suite donnée*

Les estimations budgétaires, qui sont fondées sur l'hypothèse d'une location avec services et d'un soutien logistique autonome complets, conformément aux projets de mémorandums d'accord ou aux mémorandums d'accord signés, tiennent également compte des informations les plus récentes figurant dans les rapports de vérification si ceux-ci font état d'insuffisances graves et de substitution du matériel lourd. Si le matériel lourd fourni par les pays fournisseurs de contingents pour assurer le soutien autonome n'est pas conforme au mémorandum d'accord, le Secrétariat doit recourir à des solutions de rechange pour remédier à cette insuffisance. Les crédits sont donc réaffectés de la rubrique budgétaire concernant le remboursement du matériel appartenant aux contingents aux rubriques budgétaires appropriées.

Lorsqu'un pays fournisseur indique, durant le processus de négociation, qu'il ne sera pas en mesure d'assurer la fourniture de certains matériels lourds ou une certaine forme de soutien logistique autonome, la Division de l'administration et de la logistique des missions en tient compte dans l'élaboration du mémorandum d'accord et s'emploie à trouver d'autres sources, c'est-à-dire d'autres pays fournisseurs de troupes ou des fournisseurs extérieurs.

Lorsque des pays fournisseurs ont sollicité l'assistance de l'ONU après le déploiement, contrairement aux dispositions du mémorandum d'accord qu'ils avaient négocié ou signé, le Secrétariat s'est employé à fournir le soutien nécessaire pour garantir l'efficacité opérationnelle de la Mission. Dans ses rapports d'inspection, la cellule de la MINUSIL chargée du matériel appartenant aux contingents notifie au Siège de l'ONU les insuffisances de chaque unité au regard du mémorandum d'accord qu'il a conclu et fait des recommandations sur les mesures à prendre ou les révisions à apporter au mémorandum d'accord.

Les insuffisances temporaires ne donnent pas lieu à une révision des mémorandums d'accord. Dans ces cas, les montants remboursables aux pays fournisseurs sont corrigés après confrontation des rapports de vérification et du mémorandum d'accord. Parfois, les pays fournisseurs ne souhaitent pas que le mémorandum d'accord soit révisé s'ils estiment qu'ils sont ou seront en mesure de s'acquitter de leurs obligations telles que stipulées dans le mémorandum.

Si un pays fournisseur se dit définitivement incapable de fournir un service donné, l'ONU doit rechercher d'autres solutions. C'est seulement après la mise en place de ces solutions de rechange que le mémorandum d'accord pourra être correctement révisé.

Au cours du deuxième semestre de 2001, plusieurs pays fournisseurs de contingents ont déployé du matériel lourd et un soutien autonome supplémentaires afin de se conformer aux mémorandums d'accord qu'ils avaient conclus. Le Service de gestion financière examine actuellement les informations figurant dans les rapports de vérification aux fins d'une révision correcte des mémorandums d'accord. Par ailleurs, tous les mémorandums d'accord signés depuis 2001 tiennent compte des capacités réelles des contingents telles que décrites dans les rapports de vérification. Si cette procédure a parfois retardé la mise au point des mémorandums d'accord, elle permettra d'éviter d'autres révisions à l'avenir et facilitera le traitement des rapports de vérification tant au Siège de l'ONU que sur le terrain.

Vérification

Les équipes d'inspection de la MINUSIL comprennent un chef d'équipe, membre de la cellule chargée du matériel appartenant aux contingents, assisté de représentants ou d'experts appartenant à d'autres sections. En se référant aux bordereaux remplis lors des inspections, le chef d'équipe rédige les rapports qui portent sur les aspects généraux du soutien logistique autonome traités dans le

4. Compte tenu de l'importance des dépenses engagées et de la nécessité d'accroître l'efficacité et de réduire les dépenses opérationnelles, le Comité consultatif recommande de mettre au point des indicateurs permettant de déterminer la capacité de la Mission en matière de vérification. Par ailleurs, il fait à nouveau observer que la vérification du matériel d'un contingent et l'inspection opérationnelle le concernant ne devraient pas être confiées à des nationaux du pays qui le fournit.

*Recommandation**Suite donnée*

mémorandum d'accord et sur le matériel lourd autre que les véhicules.

Pour cette raison, il est hautement souhaitable que les chefs d'équipe aient précédemment acquis une expérience militaire. Les autres membres de l'équipe sont :

Le chef de la Section des transports – situation opérationnelle et catégorisation des véhicules;

Le médecin de la force – installations médicales et normes d'hygiène, particulièrement dans les cuisines;

Le chef des Services d'appui électronique – soutien logistique autonome en matière de communications;

Le chef du Service du génie – inspection des systèmes de purification de l'eau ou des installations spécialisées de génie;

Le représentant du Quartier général de la force – aspects généraux du soutien autonome et représentation du quartier général de la force.

En règle générale, les nationaux d'un pays ne participent pas à l'inspection des unités de ce pays mais, compte tenu de la pénurie de personnel, il n'est pas toujours possible de respecter cette règle. Toutefois, les inspections et les évaluations sont un travail d'équipe et les bordereaux étayent les décisions prises à la suite des inspections. Toute irrégularité dans l'établissement des rapports serait manifeste. Dans certains cas, la participation des nationaux à une inspection est un avantage puisqu'elle permet notamment, d'une part, de résoudre les problèmes de langues qui se posent lorsqu'il faut expliquer les subtilités du manuel relatif au matériel appartenant aux contingents et, d'autre part, de communiquer des informations sur les normes à atteindre dans le cadre des évaluations concernant le soutien logistique autonome. Il convient de noter que l'inspection mensuelle de chacune des 43 unités de la Mission n'est guère pratique, même avec un renforcement des effectifs. Toutefois, l'approbation de postes supplémentaires pour l'inspection du matériel

Recommandation

Suite donnée

5. Par ailleurs, le Comité estime nécessaire que le Secrétariat élabore à l'intention des missions de maintien de la paix des directives sur la politique à suivre en matière de VIH/sida. Il fait observer à ce sujet que jusqu'à l'arrivée d'un contingent, la responsabilité de l'état de santé du personnel qui le compose incombe au pays qui le fournit. La politique qui sera élaborée devra prévoir des dispositions à prendre lorsqu'on découvre après son arrivée qu'une personne est séropositive (ibid., par. 27)

appartenant aux contingents permettra certainement d'améliorer la vérification de ce matériel et l'établissement des rapports.

La politique est la suivante :

Avant le service :

Bien que la formation et la préparation sanitaire relèvent des responsabilités nationales, les services de formation et d'examen médical proposent un appui sous forme de personnel enseignant et de matériel pédagogique dans le cadre de la formation préalable à la mission. Cet appui concerne également le VIH/sida, en cas de demande en ce sens. Cet élément figure dans tous les cours de formation régionaux et programmes

de cours des formateurs. Les services offrent leur concours pour l'administration des tests de dépistage, à condition que les principes de libre contentement et de confidentialité soient respectés, et que le programme de dépistage soit assorti d'un volet de prévention et d'accompagnement. L'ONU a pour principe de Ne pas appuyer les politiques de tests obligatoires, mais le Département des opérations de maintien de la paix n'intervient pas si le contributeur de troupes impose cette procédure, le dépistage étant considéré comme incombant aux pays dans la perspective des missions.

Il est clairement stipulé dans les directives à l'usage des comités des contributeurs de troupes que le fait d'être séropositif ne devrait pas en soi avoir une incidence sur les possibilités d'affectation de l'intéressé mais que l'immunodéficience était si handicapante que les individus présentant des signes cliniques de cette insuffisance devraient normalement être réformés. Il appartient toutefois aux pays de décider en la matière, et l'ONU ne peut modifier le statut médical des individus sans empiéter sur les prérogatives des contributeurs de troupes.

Sur le théâtre d'opérations :

Sur le terrain, le schéma général s'articule en plusieurs éléments :

*Recommandation**Suite donnée*

- Sensibilisation permanente;
- Formation permanente sur les paramètres sexospécifiques et culturels qui influencent le comportement des troupes;
- Remise de la carte d'information et de sensibilisation du Département des opérations de maintien de la paix/Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida, traduite dans la langue nationale;
- Mise en place au sein de la mission de services de consultation et de dépistage confidentiels de manière à garantir les droits et la prise en charge médicale des membres du personnel atteints ou craignant d'être atteints de maladies liées au VIH;
- Distribution gratuite de préservatifs masculins et féminins à tous les soldats et membres du personnel pour éviter la propagation du VIH/sida.

Il n'y a pas jusqu'à présent au sein de la Mission de coordonnateur pour piloter l'application de cette politique générale; c'est cette fonction que devrait assumer le titulaire du poste de conseiller aux politiques sur le VIH/sida, puisque les directives et orientations en la matière sont du ressort des représentants résidents de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La définition de l'emploi a été établie en étroite coopération avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA), qui voit aussi dans le déploiement de ce personnel une étape majeure de la mise en oeuvre de la résolution 1308 (2000) du Conseil de sécurité. Les fonctions envisagées sont précisées dans la description d'emploi type :

Fonctions et responsabilités

1. Le poste de responsable des politiques sur le VIH/sida sera créé au sein du Bureau du Représentant spécial/Bureau des politiques et de la planification. Son titulaire aura essentiellement pour tâche de réduire les risques

de transmission du VIH aux ou par les membres du personnel de la MINUSIL pendant leur service et après leur rapatriement. Il devra élaborer et appliquer une stratégie globale pour l'ensemble de la Mission, en étroite coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix.

2. Le titulaire s'assurera que la stratégie de la MINUSIL couvre les phases du prédéploiement, du service et du rapatriement. Les programmes s'adresseront à tout le personnel civil (recruté sur le plan international et localement) ainsi qu'au personnel militaire.

3. Le responsable des politiques sur le VIH/sida conseillera le Représentant spécial sur toutes les questions liées au VIH/sida et donnera des conseils aux chefs des contingents pour l'exécution de leurs programmes nationaux. Il sera l'interlocuteur privilégié des institutions locales et internationales, des organisations et des missions diplomatiques pour tout ce qui concerne le VIH/sida. En coopération avec ONUSIDA, il prêtera son concours à la mobilisation des fonds pour les programmes VIH/sida exécutés par la MINUSIL, et travaillera en concertation avec le Département des opérations de maintien de la paix, ONUSIDA, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'OMS et le PNUD sur les questions liées au VIH/sida.

Des conseillers aux politiques sur le VIH/sida seront affectés dès que possible à toutes les grandes missions, et un conseiller attaché à une mission mais itinérant sera affecté aux théâtres d'opérations où sont déployées plusieurs petites missions (par exemple, les Balkans ou le Moyen-Orient).

Sur le théâtre d'opérations, il est de règle de traiter tous les membres du personnel, qu'ils soient ou non séropositifs, pour les maladies qu'ils pourraient contracter pendant leur service. Si leur état de santé les empêche d'accomplir leur mission, ils sont rapatriés quel que soit leur statut sérologique.

Après le service

Le personnel relève alors de nouveau des pays contributeurs de troupes. Des patients ayant pu être contaminés par le VIH en accomplissant leur mission (personnel médical, secouristes) pourront prétendre à une indemnisation ou à une aide de l'ONU ; tandis que d'autres, dépistés positifs après leur service, relèveront de la responsabilité des contributeurs de troupes et seront traités selon les régimes en vigueur dans les États Membres.

6. Le Comité demande que l'on envisage d'urgence la possibilité de déléguer aux missions un plus grand nombre de tâches courantes et prenant beaucoup de temps qui sont actuellement assurées par le Siège, telles que les autorisations de congé dans les foyers, le traitement des dossiers ayant trait aux visites familiales et le paiement de l'indemnité de risque (ibid., par. 38).

Le Secrétariat a le plaisir d'annoncer que le Contrôleur a récemment délégué aux missions la responsabilité du paiement des indemnités de risque. D'autres pouvoirs pourraient être délégués à la MINUSIL, dont le contrôle et l'autorisation des congés dans les foyers, et des visites familiales, le calcul des indemnités forfaitaires, la délivrance des lettres de nomination, l'allocation pour charge de famille du personnel relevant de la série 300 et les prolongations d'engagement, en tenant compte des besoins de la Mission et de son mandat, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale. Il serait préférable également que la Mission établisse et annonce elle-même le calendrier des jours fériés, en concertation avec le bureau du PNUD. Avec la mise en place d'un comité local d'examen des indemnités de fonctions, ces décisions pourraient également être prises par le chef de la Mission. La MINUSIL a les ressources requises pour s'acquitter des tâches susmentionnées et l'autorité qui lui serait déléguée en la matière accélérerait les choses sur place et donnerait au personnel du Siège plus de temps pour se consacrer à d'autres tâches plus importantes.

7. Le Comité estime, d'après les informations données par les représentants du Secrétaire général, que la coordination entre le personnel de sécurité relevant du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et de la MINUSIL doit être clarifiée et améliorée, en particulier pour ce qui est de la formation des personnels des fonds,

Les responsables de la sécurité de la MINUSIL sont déjà en rapport avec leurs homologues du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et les tiennent régulièrement informés de la situation de la Mission dans ce domaine. Par ailleurs, la Mission a indiqué au Bureau du Coordonnateur qu'elle lui communiquerait pour information un

<i>Recommandation</i>	<i>Suite donnée</i>
programmes et organismes des Nations Unies et de la MINUSIL en poste dans un même lieu d'affectation et de leur capacité à faire face à des situations d'urgence.	avis consultatif hebdomadaire sur la sécurité. La Mission s'efforce également à travers ce dialogue d'obtenir l'assistance du Bureau du Coordonnateur pour la formation et tout autre apport qui pourrait lui être utile. Elle a fait savoir qu'elle avait un besoin immédiat de formation dans la perspective des investigations spéciales qui doivent être lancées dans le pays et à l'étranger. Elle travaille également en étroite concertation avec le Bureau du Coordonnateur pour ses commandes d'armes supplémentaires et pour l'exécution du marché récemment conclu au Siège de l'ONU à New York (livraison d'uniformes pour le personnel de sécurité)
8. Le Comité demande qu'une analyse complète et détaillée des besoins en personnel de la section soit présentée dans le projet de budget pour l'exercice financier 2002-2003 (ibid., par. 47).	Comme il n'y a pas d'infrastructures de communications fiables en Sierra Leone, la MINUSIL a utilisé son propre réseau de transmissions pour communiquer avec le monde extérieur ainsi qu'avec les PC de secteur, PC de bataillon, unités militaires indépendantes, équipes d'observateurs militaires et composantes civiles régionales – police civile, administration des affaires civiles et des droits de l'homme –, déployés dans l'ensemble du pays. L'effectif militaire autorisé a augmenté de 6 000 hommes en octobre 1999, pour atteindre le chiffre actuel de 17 500 soldats (dont 260 observateurs militaires) déployés dans cinq secteurs, et plus de 40 bataillons et unités indépendantes. L'effectif civil a augmenté en conséquence, d'où des besoins supplémentaires d'ordinateurs, de lignes téléphoniques, de dépannage informatique et autres appuis techniques. Les responsabilités des services d'appui électronique ont donc considérablement augmenté, non seulement en termes de déploiement, d'installation, de configuration et de maintenance du matériel d'informatique et de télécommunication (y compris les émetteurs FM de Radio MINUSIL) dans l'ensemble de la Mission, mais aussi en termes de gestion compte tenu du volume croissant de ce matériel, dont la valeur est passée de 11 millions de

*Recommandation**Suite donnée*

dollars É.-U. en septembre 2000 à plus de 22 millions de dollars É.-U. en septembre 2001, soit une augmentation de près de 100 %. Mais l'effectif des services d'appui électronique n'a pas augmenté au rythme des responsabilités accrues qu'implique l'expansion rapide de la Mission.

Avec un effectif militaire de 11 100 hommes, l'effectif civil était de 630 personnes au total, dont 73 étaient affectées à la Section des services d'appui électronique. Quand le personnel militaire de la Mission est passé à 13 000 hommes, le personnel civil a été porté à 1 048 personnes, dont 74 pour la Section des services d'appui électronique. Par la suite, l'effectif militaire a été porté à 17 500 hommes, et l'effectif civil à 1 159 personnes, dont 82 pour les services d'appui électronique. Actuellement, la Section des services d'appui électronique a les plus grandes difficultés à assumer ses responsabilités, ainsi que l'a relevé la récente vérification extérieure des comptes de la MINUSIL pour l'exercice se terminant au 30 juin 2001. Le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que la MINUSIL réévalue le nombre de postes requis dans le groupe du traitement électronique des informations de manière à assurer l'utilisation optimale des ressources en personnel. Seize postes supplémentaires, soit 11 agents du Service mobile recrutés sur le plan international et 5 agents locaux avaient été proposés pour l'exercice financier 2001-2002. L'Assemblée générale en a approuvé huit (5 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 3 agents locaux). Les fonctions des groupes pour lesquels il conviendrait de recruter du personnel supplémentaire sont résumées ci-après :

a) Le Groupe de gestion du matériel (deux agents du Service mobile) gère le matériel de la section, dont la valeur dépasse aujourd'hui 22 millions de dollars É.-U. Il est composé de deux sous-groupes, à savoir Matériel de communication et Matériel informatique, pour un effectif total de six fonctionnaires expatriés

et de six agents locaux. Il avait été demandé pour ce groupe d'une importance stratégique des responsables qualifiés capables de superviser les opérations. Il conviendrait de recruter sur le plan international un responsable de la gestion du matériel de communication qualifié et expérimenté et un responsable de la gestion des stocks;

b) Le Groupe des satellites (deux agents du Service mobile) est chargé de l'installation et de la maintenance des stations satellite terrestres implantées sur 21 sites dans l'ensemble du territoire de la Sierra-Leone. Pour assurer la gestion de ce vaste réseau, il avait été demandé pour ce groupe (qui compte actuellement quatre fonctionnaires expatriés) un superviseur et un technicien satellite;

c) Le Groupe radio VHF/HF/UHF (deux agents du Service mobile et deux agents locaux) est chargé de l'installation et de l'entretien des talkies-walkies utilisés dans tout le pays par les militaires, la police civile, l'administration des affaires civiles et le personnel chargé de la protection des droits de l'homme. Il compte actuellement 10 fonctionnaires expatriés et cinq agents locaux. Il avait été demandé pour ce groupe un technicien/superviseur radio recruté sur le plan international; un technicien liaisons hertziennes également recruté sur le plan international, ainsi qu'un technicien VHF/radio et un technicien HF recrutés localement;

d) Le Groupe factures téléphoniques (un agent du Service mobile) est chargé de gérer toutes les factures téléphoniques et de vérifier le bon usage du téléphone. Il traite également avec les compagnies de téléphone nationales et internationales et les fournisseurs d'accès à Internet. Il avait été demandé un assistant à la facturation téléphonique recruté sur le plan international pour ce groupe, composé actuellement de deux fonctionnaires expatriés et de deux agents locaux;

e) Standard téléphonique (un agent local). Avec l'expansion de la Mission, le volume de travail du standard a considérablement augmenté. Pour que les appels puissent être traités plus rapidement et efficacement, il conviendrait de recruter sur place un standardiste supplémentaire. Le standard compte actuellement sept employés, qui travaillent 16 heures par jour en deux équipes;

f) Le Groupe PABX (un agent du Service mobile) est chargé de l'installation, de l'entretien et des modifications du réseau téléphonique pour toute la Mission. Il avait été demandé le renfort d'un technicien en téléphonie recruté sur le plan international pour le Secteur 3. Le Groupe compte actuellement trois fonctionnaires expatriés et trois agents locaux;

g) Le Groupe de l'informatique (3 agents du Service mobile : 1 administrateur de réseau, 1 administrateur Lotus Notes/système de contrôle du matériel des missions, 1 informaticien; 2 techniciens locaux. Le Groupe se compose de six sous-groupes : gestion de réseaux, grands systèmes, appui technique (dépannage informatique), gestion du matériel (magasins), systèmes informatiques et atelier de matériel informatique. Pendant les heures de travail normales, le ratio techniciens d'assistance informatique/usagers est de 1 à 50 sur le réseau régional de la MINUSIL. Des techniciens supplémentaires ont été demandés afin d'améliorer la qualité du service de dépannage informatique. Le Groupe compte actuellement 11 fonctionnaires expatriés et neuf agents locaux.

Compte tenu de la stabilité actuelle de la Mission, l'effectif autorisé par l'Assemblée générale pour l'exercice financier 2001/02 en ce qui concerne la Section des services d'appui électronique permettra de renforcer la capacité technique des groupes communication et informatique. Tout besoin ultérieur de renforcement de cette section sera comblé par l'attribution des postes vacants.

Recommandation	Suite donnée
9. Le Comité consultatif juge inacceptable que la Mission et le Siège n'aient pas été en mesure de faire face à des problèmes sérieux concernant la gestion du contrat de services de soutien logistique. Il demande qu'une analyse approfondie soit effectuée concernant tous les aspects de la situation eu égard à l'entreprise en question et que ses conclusions soient communiquées à l'administration des opérations de maintien de la paix et aux départements et bureaux compétents du Siège pour qu'ils puissent tirer parti des leçons ainsi apprises (ibid., par. 50).	Le contrat était surtout censé fournir à la MINUSIL une capacité logistique temporaire pendant que le nouveau cahier des charges était en cours de rédaction ou que l'ONU puisse recruter un nombre suffisant d'agents qualifiés. Avec le démarrage de deux nouvelles missions (ATNUTO et MINUK) et l'expansion de la MINUSIL, il n'y avait pas suffisamment de personnel formé et qualifié pour répondre à tous les besoins de la Mission. C'est la raison pour laquelle la Division de l'administration et de la logistique des missions et la Division de la planification avaient demandé au Comité des marchés d'approuver un contrat de six mois avec DynCorp afin que la MINUSIL bénéficie d'un appui logistique en décembre 1999. Comme la Mission n'avait pas suffisamment d'évaluateurs qualifiés pour procéder dans des délais aussi courts au contrôle objectif de la qualité des services, il avait été convenu que l'entreprise ne serait sanctionnée qu'en cas d'inexécution du contrat. La MINUSIL a procédé à des évaluations subjectives sur la base des normes d'assurance-qualité pour chaque commande et période de facturation. Sauf en ce qui concerne certaines tâches annexes, les chefs de section ont estimé que la performance de l'entreprise était satisfaisante ou très satisfaisante. Dans son rapport daté du 21 août 2000 (A/55/305-S/2000/809), le Groupe d'étude sur les opérations de paix des Nations Unies a signalé les problèmes de personnel mentionnés plus haut et recommandé des mesures correctives. Depuis la parution de ce rapport, la Division de l'administration et de la logistique des missions a recruté du personnel supplémentaire et mis au point à l'intention des évaluateurs assurance-qualité de la Mission des cours sur l'élaboration et l'exécution d'un programme d'assurance-qualité objectif. À ce jour, elle a formé plus de 100 agents dans trois missions et prévoit d'autres cycles de formation pour très bientôt.

*Recommandation**Suite donnée*

10. De l'avis du Comité, les prévisions de dépenses au titre du programme de voyage exposé en détail dans le rapport du Secrétaire général paraissent quelque peu excessives (ibid., par. 51).

Dans toute la mesure possible, les déplacements et les frais de voyage sont réduits au minimum. Comme il a été indiqué en réponse à une question du même ordre posée par le Comité au paragraphe 50 de son rapport daté du 16 mars (A/55/839), le Groupe des voyages met toujours en concurrence trois agences de voyages locales afin de s'assurer que les billets sont achetés aux meilleurs tarifs, en profitant le cas échéant des tarifs spéciaux clients, promotions, forfaits, etc. Dans la mesure du possible, elle continue d'exploiter pleinement les possibilités offertes par les technologies modernes, telles que des vidéoconférences, le courrier électronique, la télécopie, etc., afin de réduire les frais de voyage.

11. Le Comité demande de revoir d'urgence le contrat, afin de trouver d'autres solutions que l'utilisation de l'avion d'affaires (ibid., par. 53).

L'avion d'affaires est à la disposition des personnalités des autres parties, de toutes les entités des Nations Unies à Freetown, des ONG, des missions étrangères et du Gouvernement. Malheureusement, à ce jour, cette offre n'a pas encore été entendue. En cas de demande, la Mission n'aurait aucune objection à autoriser l'utilisation de cet appareil par des tiers, à titre onéreux bien sûr.

On notera qu'à plusieurs reprises, le Représentant spécial et d'autres fonctionnaires de la Mission ont dû inopinément se rendre à l'étranger pour des voyages d'une journée. L'avion d'affaires rend ce genre de déplacement possible.

On notera également que les infrastructures médicales n'ont pas changé, la seule nouveauté concernant les hôpitaux de niveau II. Les installations et les capacités de l'hôpital de niveau III n'ont pas évolué depuis deux ans. Avec un contingent dépassant maintenant 17 000 hommes, le traitement des cas graves nécessite le transport des malades dans des hôpitaux très bien équipés. L'avion d'affaires permet d'acheminer rapidement les patients à l'hôpital de niveau IV de Las Palmas, ou dans un autre établissement où ils pourront recevoir des traitements et des soins spécialisés. Le fait que l'appareil puisse se passer d'escale de

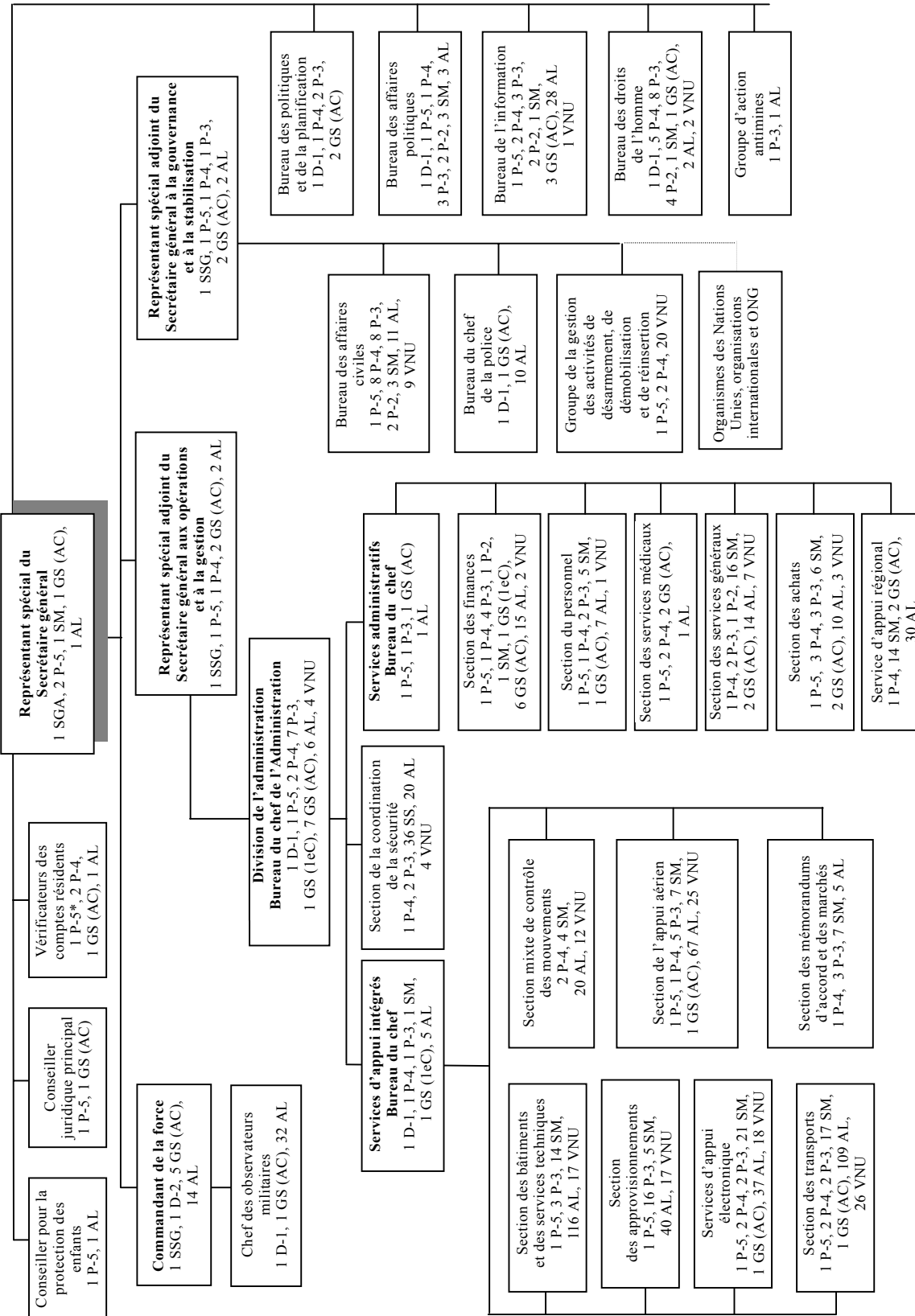
<i>Recommandation</i>	<i>Suite donnée</i>
12. Le Comité appelle l'attention sur le fait qu'on risque de connaître des retards analogues, bien que moins importants, si on essaie de faire tout ce qu'il faut pour engager l'ensemble des ressources demandées durant ce qui reste de l'exercice financier se terminant le 30 juin 2002 (ibid., par. 54).	ravitaillement représente un atout particulièrement important. L'affrètement d'avions sanitaires, qu'il faudrait faire venir d'Europe, n'est pas envisageable car le temps est un facteur critique en la matière. Par conséquent, et pour les raisons exposées plus haut, la révision du contrat ne servirait peut-être pas les intérêts opérationnels de la Mission. À ce jour, la structure des dépenses de la Mission est conforme aux prévisions. Plusieurs demandes de fournitures ont déjà été soumises et la planification des achats est en cours afin d'assurer l'entière utilisation des fonds.

Organigrammes

A. Mission des Nations Unies en Sierra Leone



B. Bureaux organiques et administratifs



Note : SGA = Secrétaire général adjoint; SSG = Sous-Secrétaire général; SM = agent du Service mobile; GS (1eC) = agent des services généraux (1re classe); GS (AC) = agent des services généraux (autres classes); AL = agent local; SS = agent de sécurité; VNU = Volontaire des Nations Unies.

C. Composante militaire

